

JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

I. AVRIL

1778.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imp.  
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
au Commissaire-Examineur,*





# JOURNAL

## HISTORIQUE

ET

## LITTÉRAIRE.

I. AVRIL

1778.

### NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Principes de morale, de politique & de droit public, puisés dans l'histoire de notre monarchie, ou discours sur l'histoire de France, dédiés au Roi. Par Mr. Moreau, historiographe de France. Tomes 2. 3. 4. A Paris de l'imprimerie royale, & se trouve à Liege chez Demazeau 1777.*

C'EST la suite de l'estimable ouvrage dont nous avons annoncé le 1<sup>er</sup>. volume dans le Journal du 1. Septembre 1777.

Hh 2

Ecrits dans le même esprit & selon les mêmes maximes, ces trois tomes méritent également l'attention des amateurs de l'histoire & des lecteurs chrétiens. Ils contiennent quatre nouveaux discours sur l'histoire de France. L'espace de tems qu'ils embrassent, s'étend depuis les dernières années de Clovis, jusqu'à l'an 679 où Pépin commença à préparer la ruine de la maison de Clovis, pour placer la sienne sur le trône. Rien n'est plus propre à affermir les vraies idées sur la constitution de la monarchie françoise que les différentes observations de Mr. Moreau, observations qui résultent naturellement du simple exposé des faits contenus dans la chaîne de l'histoire de sa patrie. En établissant les preuves qui concourent directement à son but, Mr. M. ne néglige pas de réfuter les adversaires de l'autorité monarchique, & de dissiper les nuages qu'ils essaient de répandre sur l'histoire. Accoutumés de confondre la liberté avec la licence, l'anarchie avec l'état républicain, la monarchie avec le despotisme, ces dangereux politiques s'efforcent à plier l'histoire sur leurs opinions, & cherchent dans les événemens des siècles éloignés des titres contraires au gouvernement de leurs Souverains. Dans ce dessein ils ont élevé le siècle de Clovis au-dessus de toutes les époques de la monarchie françoise, ils en ont fait le siècle des loix & de la liberté. Mr. M. nous en donne une idée plus juste & plus propre à apprécier les gouvernemens modernes. En voici quelques traits qui serviroit

à faire connoître avec quel discernement les philosophes distribuent leur haine & leur estime. Clovis étoit à Paris. Il lie une intrigue avec le fils de Sigebert, Roi des Ripuaires; il avoit eu le tems d'étudier le caractère de ce jeune ambitieux qui avoit servi dans son armée, & lui avoit amené des secours contre Alaric. Il lui fait donc dire par un négociateur secret qu'il lui dépêche: *Votre pere est vieux & infirme, s'il venoit à mourir, comptez sur mon amitié pour vous mettre en possession de ses états.* Ce fils dénaturé fait bientôt assassiner son pere, & comptant sur l'amitié qui lui a été promise, il envoie des députés à Clovis. Il les charge de lui dire: *Mon pere est mort, & je suis en possession de son royaume & de ses richesses, envoïez-moi des députés, & si dans le trésor de mon pere, il se trouve quelque chose qui vous plaise, je vous l'enverrai avec grand plaisir.* Remarquez d'abord que voilà un Roi assassiné dans sa tente pendant son sommeil, sans qu'on songe seulement à poursuivre ses meurtriers. Ces grands qui, dans des assemblées nationales, doivent également veiller & sur la liberté de la nation, & sur la sûreté du Prince, se soumettent au fils de leur Souverain égorgé, & le parricide s'affied tranquillement sur le trône. Que fait Clovis? Il continue d'employer la perfidie; il dissimule, & c'est par un assassinat qu'il entreprend de punir celui dont il a été l'instigateur. Ce n'est pas tout; il trouve parmi ses officiers, parmi ces Francs si passion-

nés pour les loix, pour la liberté, pour la gloire, des hommes auxquels il ose confier cette affreuse résolution, & qui se chargent de l'exécuter. Il répond au nouveau Roi: Je rends graces à votre bonne volonté; je vous envoie des ambassadeurs, auxquels je vous prie de faire voir vos riches trésors: la possession vous en appartient „

“ Les députés sont accueillis; le jeune parricide se fait un plaisir de leur montrer les richesses dont regorge son palais. Il leur offre tout ce qui peut convenir à leur maître, mais au moment où il se penche pour enfoncer le bras dans un coffre très-profond rempli de pieces d'or, l'un des ambassadeurs lui fend la tête d'un coup de hache. Cet horrible assassinat demeure encore impuni; & dès que Clovis en est averti par le retour de ses députés qu'il attendoit sous les armes, il s'avance à la tête de son armée, fait assembler les chefs des Ripuaires, leur indique l'auteur du meurtre de leur Roi, & ne cache que les intrigues qui l'ont préparé. *Ce monstre*, leur dit-il, *pour couvrir son projet, m'avoit accusé d'en vouloir moi-même à la vie de son pere. Il vient d'en être puni, il a été massacré par un meurtrier qui m'est inconnu. Mais puisque les choses se sont ainsi passées, écoutez les conseils que je vous donne; mettez-vous sous ma protection, & je saurai vous défendre.* Son discours est applaudi; on l'éleve sur un bouclier, & on le met en possession du trône „

Ces traits ne sont pas les seuls qui distinguent

guent les tems réclamés par nos philosophes comme l'époque de la liberté publique ; Mr. M. en rapporte plusieurs autres, qui servent à former le contraste le plus frappant avec le gouvernement monarchique tel qu'il est aujourd'hui en France. " Voilà ce qui se passoit dans le siecle des champs de Mars ; dans celui-ci au contraire, où, suivant nos auteurs républicains, nos Rois lentement parvenus à un pouvoir inconciliable avec la constitution primitive de la monarchie françoise, jouissent de l'autorité la plus entiere & la plus absolue ; non-seulement ils frémissent d'horreur au récit de ces crimes, mais ils connoissent assez les bornes de leur pouvoir, pour être convaincus qu'aujourd'hui la passion insensée du Monarque le plus absolu, commanderoit en vain de pareils attentats. Ils savent que dans ce cas, ce seroit la désobéissance qui seroit le plus sacré & le plus inviolable de tous les devoirs de leurs sujets, & ils les estiment assez pour être bien persuadés qu'ils le rempliroient avec fidélité. Voilà où s'arrête & où s'arrêtera toujours nécessairement l'autorité ; elle ne peut pas plus ordonner les crimes que déranger les saisons, ou faire remonter les rivieres. Et je parle ici de tous les crimes ; ce que je dis du meurtre, je le dis aussi de l'enlèvement de la femme d'autrui, je le dis de l'invasion des propriétés, je le dis de toutes les contraventions aux préceptes saints de la loi naturelle. Un Souverain veut-il les enfreindre ? La révolte n'en est pas moins défendue ;

mais la défobéissance est commandée par une autorité dont les Rois sont sujets eux-mêmes, & cette défobéissance uniforme, rend l'autorité la plus absolue, absolument impuissante. Voilà la première loi fondamentale de toute société, & elle étoit méconnue sous Clovis : son siècle ne fut donc point celui de la liberté „

On voit par-là que les preuves que les systémateurs philosophes vont chercher dans les histoires de l'Europe, ne sont pas plus heureusement choisies que celles que ces Messieurs tirent si volontiers de la Chine, du Japon & de l'Amérique, & que les livres françois ne les servent pas mieux que ceux de Zoroastre, de Sanchoniaton, & de Confu-zu, qu'ils citent avec une confiance égale. Mais comme les défauts du gouvernement tel qu'il étoit sous Clovis & ses premiers successeurs, pourroient nourrir les déclamations des philosophes contre le christianisme que ces Princes ont embrassé, Mr. M. n'oublie pas de nous parler du caractère des Francs, tel qu'il étoit lorsque ces peuples commencerent à quitter l'idolâtrie. “ Tous les barbares qui inonderent l'empire, depuis le regne d'Honorius, étoient ignorans & féroces. Je n'ai pas besoin de parler de leurs mœurs, après avoir décrit leurs actions; & les Francs, si l'on en juge par leurs loix, étoient peut-être, de toutes les nations germaniques, ceux dont la police étoit la plus grossière „ Avec le tems ces mœurs s'adoucièrent, & la religion chrétienne qui ne put

faire dans ces ames brutes une révolution subite & générale, les disposa par degré à l'observation de cette morale pure & sainte, qui n'entre pas sans résistance dans des cœurs long-tems asservis à la férocité, & aux désordres de tout genre autorisés parmi les nations barbares. L'idée que les Princes idolâtres s'étoient faite du christianisme, suffit seule pour attester suffisamment les effets qu'ils en avoient vûs & qu'ils desiroient d'en voir sur les peuples qu'ils gouvernoient. " On fait rarement assez d'attention au bien que les progrès du christianisme procurerent à la société universelle. Des philosophes de mauvaise foi ont cru rendre la religion odieuse, en mettant dans tout leur jour les vices des Princes qui les premiers s'en montrèrent les protecteurs; comme si la religion chrétienne eût dû anéantir tous les défauts de ses sectateurs. Je me garderai bien de faire l'éloge de Constantin, & l'on a vû que je n'ai point dissimulé les crimes de Clovis; mais s'il étoit vrai que ces Princes eussent voulu faire du christianisme un instrument de leur politique, il n'en seroit que plus certain, que cette religion sainte avoit déjà rendu les hommes moins barbares, plus disposés à bien servir & le Prince & la patrie; car le tyran le plus absurde, s'il veut regner, doit souhaiter & souhaite en effet que les hommes soient justes. Constantin crut-il qu'il étoit de son intérêt d'être Chrétien? C'est qu'il savoit que l'empire l'étoit déjà; c'est qu'il connoissoit ces Chrétiens, qui mou-  
roient

roient également & pour leur Dieu & pour leur Prince, & qui, rigides observateurs des loix, n'étoient dans toutes les places & dans tous les états, que les bienfaiteurs de la société. Clovis put être mauvais Chrétien; mais il s'étoit fait une juste idée de ce que pouvoient sur les peuples ces pasteurs, qui depuis un siecle avoient été les protecteurs & les peres d'une multitude innombrable de malheureux „.

En approuvant ces réflexions, nous ne pouvons nous empêcher d'y voir quelques passages susceptibles de critique. Eh! pourquoi Mr. M. se *garderoit-il de faire l'éloge de Constantin*? Parce que les philosophes en ont dit tout le mal possible? N'est-ce pas pour cela même qu'il faut venger la vérité, & rétablir la réputation des hommes célèbres que ces dépravateurs de l'histoire ont flétrie? Constantin ne fut pas un Prince parfait, mais malgré tous ses défauts on le reconnoitra toujours pour un des plus grands hommes qui aient gouverné l'univers. Nos beaux-espriits ne rougissent pas de faire l'éloge d'un Dioclétien, d'un Julien, d'un Cromwel, d'un Wenceslas; & un auteur chrétien *se gardera bien de faire l'éloge de Constantin*? Il n'y a pas là certainement d'excès de courage.

Ce qui nous a paru sur-tout précieux dans ces discours, ce sont certaines vûes générales qui bien approfondies répandent plus de lumières sur des objets intéressans que des

traités entiers. C'est ainsi que les réflexions suivantes dévoilent aux lecteurs attentifs les vraies causes de la décadence des Romains.

“ Il y a trois choses qui dans le gouvernement se prêteront toujours un secours mutuel, & qui dans tous les siècles auront les unes sur les autres une influence sensible & réciproque; les loix, la religion & les mœurs „

“ Les mœurs d'une nation supposent l'idée qu'elle s'est formée des principes de la morale; elles fixent l'opinion: sa religion lui fournit les plus sûrs motifs de s'attacher à la justice; elle lie la conscience: ses loix lui ôtent les moyens de s'en écarter impunément: elles arrêtent la main „

“ Les loix d'une nation ont pour but l'intérêt commun: les mœurs secondent les loix, lorsque tous les membres de la société n'envisagent que la gloire & le bonheur d'un état. Une religion qui enseigne le défintéressement, & qui ne prêchant que la charité, étend & épure la morale, favorise donc l'action des loix, & donne aux mœurs une base inébranlable „

“ Les premiers succès des Romains avoient été l'effet des mœurs publiques; mais les mœurs elles-mêmes n'étoient appuyées que sur cet enthousiasme de gloire qui guidoit les citoyens idolâtres de leur patrie. L'intérêt personnel, à la longue, devient tôt ou tard plus fort que cette espece d'orgueil. Les mœurs changerent & tout fut perdu, parce que ni les loix, ni la religion des Romains,

ne pouvoient opposer une digue assez forte à l'ambition & à l'avarice „.

La critique de Mr. M. n'est ni injuste ni trop étendue ; en condamnant des abus , il prévient l'abus même qu'on pourroit faire de cette condamnation. En marquant les bornes de sa censure , il assure la conservation & l'estime de la chose qui a souffert quelque dégradation. Modération aujourd'hui si rare , sur-tout dans les choses qui tiennent à la religion , qu'on ne fauroit trop la faire remarquer , ni l'honorer par trop d'éloges. C'est ainsi qu'en rapportant les impostures , appellées fort mal à propos *fraudes pieuses* , inférées dans l'histoire des Saints , Mr. M. ne prétend en aucune façon ébranler la croïance des miracles , ni détourner le peuple chrétien de sa confiance en la protection des Saints. “ Je n'ai garde de traiter également de fables tous les miracles que nous racontent les historiens de cette époque. Parmi les évêques des Gaules , il y avoit sans doute des Saints , & il peut très-bien se faire que plusieurs d'entr'eux aient obtenu pour leurs diocèses , des marques visibles & inattendues de la protection du ciel „.

Les différentes réflexions que l'auteur fait sur la crédulité & les impostures religieuses , le conduisent naturellement à l'idée des maux que la superstition a causés. En condamnant ce simulacre défiguré de l'objet le plus respectable , Mr. M. juge que son existence est bien moins nuisible que

les erreurs des philosophes „. A Dieu ne plaife que je faffe ici l'éloge de la fuperftition , & malheur aux peuples chez qui elle devient elle-même cruelle : mais elle eft donc pour les hommes un bien précieux avantage , cette religion dont l'image même défigurée , défendoit alors plus sûrement le genre humain , que ne l'euffent fait l'éloquence des fophiftes ou les raifonnemens des philosophes. Il eût été à fouhaiter que tous les vainqueurs éclairés par l'Évangile , en euffent connu & pratiqué la morale dans fa pureté ; mais , je le répète , la fuperftition eft elle-même utile toutes les fois qu'elle infpire des craintes aux tyrans ; l'audace de ceux-ci feroit plus meurtrière , fi elle étoit moins puftillanime „. Ce paffage a une conformité exacte avec l'affertion du célèbre Voltaire : *Il vaut mieux fans doute d'être subjugué par toutes les fuperftitions poffibles pourvu qu'elles ne foient point meurtrières, que de vivre fans religion. L'homme a toujours eu befoin d'un frein ; & quoiqu'il fût ridicule de facri fier aux Faunes , aux Sylvains , aux Naïades , il étoit bien plus utile d'adorer ces images fantaftiques de la Divinité que de fe livrer à l'athéisme.* Traité de la Tolér. ch. 10.

Les observations de l'auteur fur la légiflation & le gouvernement de fa patrie méritent d'autant plus de confiance , qu'elles font en partie le fruit des liaifons , qu'il a eues avec les plus grands magiftrats que la France ait produits , & fur-tout avec le célèbre d'Agueffeau. “ C'eft dans la famille

de cet illustre chancelier que j'ai puisé les premiers élémens de tout ce que je fais sur le droit public. J'écoutois ce grand homme, comme j'eusse écouté la vertu & la science; & c'est sur les plans manuscrits qu'il avoit donnés à son fils aîné, que je commençai mes études de l'histoire & de la législation de mon país. Voilà mes premiers instituteurs, voilà ces guides encore chers à mon cœur, auxquels je saisis l'occasion de rendre en ce moment le tribut d'une très-vieille & très-juste reconnoissance : par eux je me trouvais lié avec tout ce que la magistrature offroit alors de plus éclairé, de plus vertueux, de plus versé dans l'étude des loix „

Mr. Moreau promet encore deux tomes, peut-être même ira-t-il au-delà, ce qui rendra cette collection fort volumineuse. Il paroît cependant qu'il eût été possible de la renfermer dans un moindre espace, & d'être moins prolix sans rien omettre d'essenciel. L'auteur semble lui-même avoir fait cette observation, car il tâche de justifier les répétitions qui se trouvent fréquemment dans son ouvrage. “ Lorsque je me mis au travail pour des Princes encore très-jeunes, ce n'étoit pas assez de convaincre, il falloit persuader, & l'on fait comment l'on persuade la jeunesse. Eclairer n'est rien si l'on n'échauffe, si l'on ne grave, si l'on ne pénètre. Combien de fois il faut revenir aux mêmes idées pour les fixer sur une surface mobile ! Sous combien de formes on doit présenter le même raisonnement pour réveil-  
lér

ler l'attention sans l'importuner ! Ne semble-t-il pas qu'il soit alors nécessaire d'essayer à la même vérité toutes les parures dont elle est susceptible , pour s'assurer qu'elle sera toujours reconnue „ Il transcrit ensuite ce passage de Mr. de Toureil , qui explique les avantages de la répétition , qu'on aura cependant bien de la peine à faire recevoir parmi les ressources des bons écrivains. *La répétition imprime & grave ce que la première exposition n'a fait que tracer. Il rebat donc à dessein , il inculque , il appuie & sacrifie aux avantages de la persuasion , les agrémens de la variété. On ne sent point la nécessité de pareilles redites ; si on ne se met à la place de ceux à qui originairement elles s'adessoient „*



*Entrevûes du Pape Clément XIV, traduites  
de l'italien.*

SECOND EXTRAIT.

**L**A suite de l'entrevûe avec Mr. Méad, nous a paru d'un intérêt particulier par l'examen d'un ouvrage fameux , publié dans ces dernières années , & qui a eu plus d'admirateurs , qu'il n'en a paru mériter à des critiques circonspects & prudents. Nous rapporterons les endroits les plus remarquables de cet entretien , où les observations de G. présentent une théologie simple & lumineuse.

GANG. Dites-moi si vous êtes le parent d'un certain *Richard Méad*, qui a fait un assez mauvais ouvrage, intitulé : *Medica Jacra* ?

MÉAD. Je suis moi-même ce *Richard Méad*. Que reprenez-vous dans mon ouvrage ?

GANG. Tout, à peu de chose près. Comme livre de médecine, il est d'une légèreté qui ne répond point à votre réputation. Vous prétendez disserter savamment sur les maladies, dont il est fait mention dans l'Écriture, & l'on ne voit aucune explication. Ce sont des conjectures vagues, des généralités qui n'apprennent rien. Vous me direz qu'il étoit impossible d'en dire quelque chose de précis, parce que de si loin, on ne peut guère bien voir les détails. Réponse infiniment plausible, si vous eussiez été obligé d'écrire, mais qui ne vous excuse pas, puisque vous pouviez vous tenir en repos. Au surplus, quant à vos lumières en matière de médecine, c'est aux gens de l'art à en juger. Voici d'autres accusations beaucoup plus importantes, & desquelles je doute que vous vous tiriez avec avantage. D'abord le projet de votre ouvrage est essentiellement mauvais. Il ne peut être d'aucune utilité d'expliquer d'une manière naturelle les maladies dont parle la sainte Écriture : & à coup sûr les incrédules en prennent occasion de diminuer le souverain respect que nous devons avoir pour elle. Et ne dites point que vous n'êtes pas responsable de cette conséquence, attendu qu'on ne la tire de vos principes qu'en

qu'en les forçant : on est toujours reprehensible d'établir, sans nécessité des principes d'où peuvent résulter des conséquences funestes à la religion „

On trouve dans cet endroit une note importante sur le peu de connoissance qu'avoit feu Mr. M. des différentes versions des Livres saints. Il préfère à toutes les autres celle de Sebastien Castalio, un des promoteurs les plus fanatiques de la prétendue réformation, qui fut traité à Geneve même, où il enseigna dix-huit ans, d'impie & d'ignorant, & que Mr. de Thou censure très-gravement. G. ne dit rien de cette anecdote, qui est développée dans une note fort étendue, mais il continue sa critique de la manière suivante. " Venons au corps de votre ouvrage, & attachons-nous au chapitre intitulé *des démoniaques*. Vous prétendez établir que tout ce qui se lit dans l'Évangile touchant les *possessions*, peut s'expliquer par la manie, la folie, la frénésie. Sur quoi, je vous prie d'observer, avant tout le reste, que bien que ces explications ne fussent point forcées, il ne s'enfuivroit pas que le diable n'étoit pour rien dans toutes ces maladies que l'Écriture semble lui attribuer. Un même effet peut avoir tantôt une cause & tantôt une autre ; tantôt un dérangement physique dans l'organisation, & tantôt le despotisme momentané de l'esprit immonde, qui vient troubler par sa présence l'ame éperdue, & maîtriser un corps sur lequel il n'a foncièrement aucune autorité. Vos explications

prouvent *en droit* que la situation des malades & les symptômes de leurs maladies n'exigeoient point absolument qu'il y eût *possession* ou *obsession* ; mais elles ne prouvent point *en fait* qu'il n'y avoit ni *possession* ni *obsession*. C'étoit néanmoins cette seconde preuve que vous deviez faire, puisque vous traitez impoliment nos théologiens pour avoir cru qu'il y a des diables, & que ces diables ne sont point oisifs ; qu'ils s'amusaient cruellement à nous séduire ; qu'ils se rendent quelquefois maîtres de nos corps & de leurs mouvemens, &c. Après avoir dit, *je prouve que cela peut être ainsi*, il falloit ajouter (& tenir parole), *je prouve que cela est ainsi* ; je prouve que ces maladies étoient naturelles, & qu'on manquoit d'équité envers le diable en les lui attribuant. Vous ne l'avez pas fait. Vous vous êtes contenté d'*expliquer* bien ou mal, mais pour des preuves, aucune „

*Nec Deus  
interfit, nisi  
dignus vin-  
dice nodus  
inciderit.*  
H. a. p.

Mr. Méad aiant réclamé en sa faveur cette maxime reçue, *qu'il ne faut pas faire intervenir le ciel, lorsque les loix connues de la nature suffisent à l'explication d'un fait*. G. lui répond : “ A cette maxime trop générale, vous devez ajouter avec moi cette restriction, *à moins qu'il ne soit établi par de bonnes preuves, que le ciel ou l'enfer sont intervenus . . . .* S'il y avoit dans la sainte Ecriture, qu'une femme courbée jusqu'à terre, parut dans la synagogue, & que d'un seul mot Jesus la redressa, je me garderois bien de dire qu'il la délivra d'un démon. S'il y avoit, qu'un homme couroit les

champs, comme un forcené, frappant ceux qu'il rencontroit & se maltraitant lui-même, & que Jésus adoucit cette humeur sombre & féroce, qu'il la calma; je ne dirai pas qu'il gagna sur le démon une victoire signalée. Et pourquoi ne le dirai-je pas? pourquoi me garderai-je bien de le dire? C'est que le fait étant présenté de la manière que je viens de l'exposer, *il n'est point établi par des bonnes preuves qu'il y eut possession ou obsession.* Mais si je lis que *cette femme étoit sous le joug de satan depuis dix-huit ans*, si je lis que cet homme étoit rempli de diables, alors je le croirai ainsi sur l'autorité de l'Écriture, aussi respectable quand elle énonce les circonstances d'un fait, que quand elle raconte le fait lui-même: je le croirai parce qu'alors *il est établi par de bonnes preuves* que ces deux maladies n'étoient pas naturelles; qu'il n'y avoit ni consommation, ni dessèchement, ni mélancolie, mais un ou plusieurs démons qui suppléaient \* les agents \* ou qui em- physiques & ordinaires. Vous comprenez plotoient actuellement, mon cher docteur, que vous ne devez point combattre le sentiment des théologiens sur les *démoniaques*, en alléguant vaguement qu'on fait une excursion déplacée, lorsqu'on va chercher hors la nature, la cause d'un effet qui est tout entier dans son enceinte. On aura toujours à vous dire que vous confondez le *fait réel* avec la *simple possibilité*, & qu'il reste à examiner si le fait contraire à votre possibilité *n'est point établi sur de bonnes preuves.*

Or des témoins irréprochables ont déposé que cette femme étoit courbée , non par l'effet d'une contraction , mais par l'œuvre de satan , *alligavit satanas* ; ces mêmes témoins ont encore déposé que cet homme errant dans les sépulchres n'étoit pas un atrabilaire , mais un malheureux agité par des furies plus infernales que celles d'Oreste , *intraverant dæmonia multa in eum* : ou donc récusez le témoignage de l'Écriture , ou foumettez-vous ; ou rejetez le fait , ou accordez les dépendances du fait ; ou soïez incrédule , ou réconciliez-vous avec les théologiens (a) „

On sent assez que Mr. Méad, quelque savant qu'il pût être, ne trouva rien à opposer à des réflexions qui portoient l'empreinte de l'évidence. G. sentant son embarras & ne voulant point se repaître de son humiliation , tourna adroitement le discours vers des considérations plus générales , & s'adressa à cette multitude de prétendus savans qui affichent la théologie. “ De quel droit, vous, physiciens, académiciens, médecins allez vous fronder un sentiment appuié du moins sur le texte littéral des Ecritures & sur le suffrage de ceux qui étudient la théologie par état, comme vous étudiez les maux & les ressources de la nature ? Imiter

---

(a) On apperçoit aisément le rapport qu'a cette dissertation avec l'article de Munick, inferé dans le Journal du 15. Décemb. 1777, p. 595 & autres cités là même, p. 598.

leur modération ; ils ne touchent point à vos opinions ; ne les troublez pas dans la culture du champ auquel ils ont consacré leurs talens ( car ils en ont ) & leur génie , ( car ils en ont aussi ) ,, Ce sage avertissement est suivi d'une espece d'épiphoneme , où la vérité se trouve unie à un langage populaire & naïf qui renforce l'impression de l'évidence. " N'est-il pas étrange que la théologie étant celle de toutes les sciences qui exige le plus de connoissances positives, celle qui accorde le moins au vraisemblable, aux conjectures, celle où la raison se trouve le plus resserrée ; elle soit néanmoins traitée comme une *commune* ouverte à tout venant, aux médecins, aux philosophes, aux juriconsultes ; où tout le monde, oui, tout le monde, jusqu'aux femmes, prétend labourer, récolter, arracher & couper ? Ne seroit-il pas mieux que chacun demeurât dans les bornes de son état, n'envahît point les fonctions de son voisin, & que celui-là ne se crût pas un homme universel, qui n'excellera peut-être jamais dans sa partie ? ,,

L'entrevûe suivante regarde le monde intelligible de Berclay ; cette chymere ingénieuse y est attaquée & défendue avec une richesse & une force de raisons qu'elle ne méritoit peut-être pas. Comme elle ne peut conduire à rien de bien sérieusement mauvais, ni procurer aucun bien solide, nous ne prenons aucune part au succès du combat. Mais nous n'avons pû voir sans douleur que sous prétexte de réfuter quelques ima-

ginations ultramontaines , l'éditeur de ces *entrevûes* prétait d'étranges propos à G. Certainement ce Pape avoit trop de piété, de justice, de religion, pour calomnier Grégoire VII, grand Pontife & grand homme malgré les préjugés qu'il peut avoir eus de commun avec son siècle. Dans cette longue conférence, il n'y a qu'une note qui soit parfaitement sage, & c'est tout ce que nous en extrairons.

“ Les philosophes ne pardonneront point à Ganganelli, ou plutôt à celui qui le fait parler, supposé que les *entrevûes* ne soient pas plus authentiques que les lettres, d'avoir mis le philosophe Marc-Aurele au rang des persécuteurs. Mais le fait est qu'il persécuta au moins douze ans, & cruellement. L'an 17 de Marc-Aurele, dit Eusebe, une très-violente persécution fut excitée contre les Chrétiens. Elle se répandit par tout l'univers, & fit une infinité de martyrs. Chose étonnante ! Ce Commode, dont Mr. Thomas nous donne une si mauvaise idée dans sa petite brochure sur Marc-Aurele; ce Commode qui n'étoit rien moins que philosophe, ne persécuta pas. Pertinax & Julianus ne persécuterent point non plus. Mais le philosophe Trajan, mais le philosophe Antonin, & le philosophe Julien ont été des persécuteurs. De tous les Princes philosophes, il n'y a que Titus qui n'ait pas fait couler le sang chrétien. On me dira que ces carnages se faisoient dans les provinces éloignées, & sans que les Empereurs en eussent

connoissance : apologie recevable peut-être , si nous n'avions les lettres respectives de Trajan , & de Pline le jeune ; si nous ne savions pas que St. Ignace fut interrogé & condamné aux bêtes par cet Empereur. La philosophie , qui prêche la tolérance , perd donc de vûe ces excellentes leçons , quand elle est sur le trône. Elle ne les goûte que lorsqu'elle ne domine pas. Au reste si nous avons fait cette observation , ce n'est pas dans le dessein d'improver ce qu'on appelle la *tolérance civile* , ou la non-persécution ; mais uniquement pour inspirer à ces Messieurs un peu de cette modération qu'ils préconisent avec enthousiasme , & qu'ils ont beaucoup de peine à mettre en pratique. Qu'ils jugent eux-mêmes si la religion doit voir de bon œil la philosophie. On veut de la tolérance civile , de la tolérance religieuse : que l'on commence par la tolérance littéraire , & que les prédicateurs donnent l'exemple ,.

La douzième & dernière entrevûe de ce recueil , est une des plus dignes de la considération des philosophes & des politiques ; c'est une réfutation géométrique & complète des erreurs du grand dictionnaire encyclopédique sur la population. Le personnage qui argumente contre G. , qui ne paroît pas s'être assez precautionné contre les préjugés adoptés dans cet ouvrage , n'est pas à la vérité des plus agréables. C'est un certain Monsieur Vazoni , directeur de religieuses , qui assurément n'a pas le bon ton. Mais il lit un mémoire , où il y a d'excellentes choses ,

qui semblent embarrasser G. & auxquelles il cherche en vain des réponses satisfaisantes. Nous ne transcrivons qu'un passage ou deux par lesquels finit le mémoire de Vazoni, & qui nous semblent exprimer parfaitement ce que nous avons dit plus d'une fois sur cette matière. " Je frapperai encore un coup sur cette progression chimérique de l'article *célibat*. Vous avez dix mille nouveaux ménages & cinquante mille anciens. Si ces dix mille nouveaux ménages donnent annuellement mille individus d'augmentation, par conséquent les cinquante mille autres ont dû donner aussi annuellement une augmentation de cinq mille individus; & si les 10,000, en trois siècles, ont dû procurer à l'état l'existence de deux millions d'hommes de plus, les 50,000 ont produit dans le même tems dix millions d'hommes. Or, je le demande, où sont-ils ces dix millions? Je demande qu'on me les montre dans une société, où la population, depuis plus de dix siècles, a peut-être diminué plus qu'elle ne s'est accrue „. On voit que la grande illusion des adversaires du célibat & des infatigables calculateurs d'une population chimérique, prend sa source dans l'ignorance des bornes où la population s'arrête d'elle-même & au-delà desquelles aucun système ne la fera avancer (a). Mr. Vazoni explique la chose le plus clairement du monde, en continuant

---

(a) Voyez le Journal du 15. Janv. p. 96.

tinuant la lecture de cet excellent mémoire, qu'il a reçu sans doute d'un homme très-intelligent. " Le calcul de l'encyclopédie suppose que c'est de la nature de la population d'aller toujours en augmentant, dans une certaine proportion régulière; & il le suppose contre l'évidence du fait, qui est que de tems immémorial la population n'augmente pas. Il considère les ouvriers de l'humanité, abstraction faite des circonstances politiques, travaillans *in aëre libero*: & il ne devrait point oublier (je parle maintenant du calculateur) que ces circonstances mettent sous le joug la fécondité des mariages actuels, & préparent à celle des mariages futurs la même servitude. Telle famille soustraite à l'empire des modifications sociales, transportée dans une île déserte, sous un beau ciel, deviendrait bientôt un peuple; elle qui bientôt, malgré ses efforts, & par ses efforts peut-être, s'anéantira dans le gouffre d'une grande société. Ce peuple qui ne demandoit qu'à éclore, dont les germes étoient préparés par la nature, est-ce le célibat qui l'a étouffé? „

Nous voilà à la fin des entrevûes. La renommée qui a des bouches par-tout, avoit publié dans ces plaines immenses, que le Pape Ganganelli, mort depuis quelques instans, attendoit l'ouverture des portes de l'éternité, & qu'il conversoit d'une manière intéressante avec ceux qui l'abordoient, malgré les soucis & les inquiétudes dont son ame devoit être remplie. Un peuple d'intelligences

ligences se met en marche pour jouir de la présence de ce grand homme, que peut-être on alloit perdre pour toujours. Elles accourent; le bruit qu'elles font ressemble à celui qu'excitent dans une forêt les vents précurseurs des tempêtes. De cette foule innombrable de spectateurs célestes, une ame se détache, & s'approche de lui. C'étoit St. Dominique de Guzman. " Mon père, dit-il, que vous avois-je fait? Pourquoi avez vous cherché à flétrir ma mémoire? --- Moi? --- Vous avez écrit ces paroles à un mylord (\*): *Ce sont les inquisitions qui ont fait donner aux prêtres le surnom de persécuteurs. Mais outre que les Monarques qui les autoriserent, furent plus coupables que ceux qui en furent les instigateurs, &c. Je suis l'un de ces instigateurs, & le ciel m'a reçu dans son enceinte. La religion, dites-vous, ne prêche que la mansuétude & la paix; & si l'on use de quelque rigueur contre les scandales & les scandaleux, c'est, à vous entendre, un abus énorme. Pourtant les plus saints personnages & les plus éclairés ( je pourrois dire, l'Eglise entiere ) ont eu recours aux loix impériales pour réprimer & punir les errants. Ils ont pensé qu'un crime contre la religion, pouvoit devenir un crime contre la société, & être puni légalement. Ils ont cru que si la bienfiance n'empêche point les libertins de s'échapper en mauvais propos, il est permis de retenir par une juste sévérité ces langues licencieuses, d'autant plus qu'il est facile de ne point outrager le culte transmis par nos*

• Lettre 91.

peres. Ils ont dit : Personne ne trouve mauvais que le Prince se déclare le protecteur de la vertu , de l'innocence , des malheureux ; est-il raisonnable de se choquer , parce qu'il protège hautement la religion , qui est le plus ferme appui de son empire ? En travaillant pour elle , n'est - ce pas pour lui-même qu'il travaille ? Mais Jesus-Christ n'a pas exterminé ceux qui blasphemoient contre lui : voudriez-vous donc , ô mon pere ! qu'un Souverain religieux entendît du thrône où il est assis , de semblables horreurs , sans châtier les coupables ; & quand il frapperoit de son sceptre ces bouches impies , pourroit-on lui reprocher de se faire un plaisir barbare de maltraiter ses fideles sujets ? La charité par-dessus tout : sans doute ; mais de la justice. De la charité , non - seulement pour les pécheurs , mais encore , & principalement , pour ceux qui ne le sont pas. Empêchez que le mauvais exemple ne cause leur crime. Ce Juif & ce philosophe qui ne dogmatisent point , n'excitent que ma pitié : mais si , au mépris de mes ordonnances , ils font mission contre le christianisme , contre la religion naturelle , contre Dieu ; je ne pourrai , moi Prince , sévir contre les réfractaires qui me désobéissent , qui foulent aux pieds mes commandemens ! ,,

Pour toute réponse , G. protesta qu'il n'avoit jamais écrit ce qu'on vient de voir : qu'effectivement il croioit qu'on ne devoit jamais tyranniser les consciences , mais qu'il croioit en même tems , que la police d'un

état exigeoit de l'uniformité dans le culte extérieur, & que le Souverain pouvoit la procurer par des voies civiles; qu'il pouvoit sur-tout fermer efficacement ces bouches impures qui s'épanchent de tant de manières quand on ne les ferme pas. St. Dominique, content de cet aveu, embrasse Ganganelli, & se retire.

“ Mais le tems est fini. Un souffle impétueux repousse & disperse toutes ces âmes. Les portes éternelles s'ouvrent, & imitent les éclats du tonnerre, en roulant sur leurs gonds d'airain. La voûte des cieux en retentit. Une voix plus forte & plus terrible que celle de cent bataillons qui s'ébranlent pour combattre, appelle Ganganelli par trois fois. Il est entraîné avec la vitesse d'un éclair. Cet illustre coupable ( tous les hommes ne le font-ils pas ? ) repasse en un instant toutes les actions de sa vie. Déjà il est aux pieds du trône de celui qui juge les justices. Les portes se font refermées. Tout - à - coup on entend ces paroles formidables : Il s'est présenté. Il est jugé. Il est . . . . Le reste se perdit. Il y a tout lieu de présumer que la sentence lui fut favorable. On assure même en Espagne, qu'à Rome il se fait des miracles à son tombeau „



*Histoire de la dernière guerre entre les Russes & les Turcs, par Mr. de Keralio, major d'infanterie, chevalier de l'ordre-royal & militaire de St. Louis, membre de l'académie-royale des sciences de Stockholm. A Paris chez la veuve Defaint, libraire, rue du foin St. Jacques. 1777.*

ON sent assez que des événemens aussi récents que ceux de la dernière guerre entre les Russes & les Turcs, ne peuvent être consignés dans une histoire bien impartiale, ni même rédigés par un historien bien instruit. Les événemens contemporains sont toujours enveloppés de quelques ténèbres, soit dans leurs causes, soit dans leurs effets, & , ce qui est plus incroyable encore & cependant également vrai, souvent dans eux-mêmes & dans les traits qui les constituent; ténèbres, qu'il n'est permis à un auteur prudent de dissiper. Le tems seul, où bien une révolution subite dans l'ensemble des circonstances, autorise un écrivain & le met en état de montrer les choses dans tout leur jour.

Ce n'est donc pas faire tort aux talens de Mr. de Keralio de dire que cette histoire n'est rien moins que satisfaisante pour les personnes instruites qui connoissent les qualités essentielles de toute histoire. Cette partie du public qui s'occupe des gazettes, & juge les choses sous le point de vûe où le préjugé

& l'autorité les montrent, lira cet ouvrage avec agrément, & sera charmé de voir rassemblé tout ce qu'il a lu en détail dans les cafés & les vauxhals. Mais le politique, mais le philosophe, mais l'homme qui possède le génie de l'histoire, mettra celle-ci à côté du Mercure de Hollande ou de la gazette d'Altona.

Nous louerons avec plaisir le choix qu'a fait Mr. K. de l'épigramme qu'il a mise à la tête de son ouvrage : *Disciplina militaris acriter retenta . . . . fauces pontici sinûs patefecit.* Ce passage tiré de Valere-Maxime (L. 2. ch. 8.) exprime parfaitement l'issue de cette guerre, telle que le public l'a crue. Mais quand on réfléchit que la navigation de la Mer-noire n'a pas été ouverte un moment aux vaisseaux de guerre, sans qu'on s'en soit plaint durant l'espace de trois ans; quand on considère qu'après tant de bruyantes victoires la Russie n'a point acquis un pouce de terre sur l'empire ottoman, que les deux principautés de Valachie & de Moldavie ont été restituées sans aucune restriction, & que l'indépendance de la Tartarie est encore un problème; que la seule Maison d'Autriche a pris possession d'un district considérable en Moldavie &c; quand, dis-je, on fera une attention sérieuse à tout cela, on ne doutera pas qu'une grande Puissance neutre n'ait terminé cette guerre par une influence redoutable, & beaucoup plus réelle que le prétendu enveloppement de l'armée ottomane au camp de Varna en 1774.

---

*Mémoires sur les diverses méthodes inventées jusqu'à présent pour garantir les édifices d'incendie, par Mr. l'abbé Mann, chanoine de l'église collégiale de Courtrai, membre de l'académie impériale & royale des sciences & belles-lettres. A Bruxelles, de l'imprimerie académique 1778, & se trouve à Luxembourg chez l'Imprimeur du Journal.*

**D**ANS le Journal du 15. Septembre, p. 107, nous avons parlé de la méthode inventée par le comte de Mahon, pour préserver les bâtimens d'incendie. Mr. Harley en a également imaginé une qui promet des succès, & pour laquelle le parlement lui a accordé un privilege. Le gouvernement des Pais-Bas autrichiens, toujours attentif aux moiens d'afsûrer & d'étendre la félicité publique, a envoié M. l'abbé Mann à Londres pour prendre connoissance de ces différentes méthodes & en introduire l'usage dans nos provinces. Les mémoires qu'on vient de publier, sont le résultat des informations que l'abbé a prises sur les lieux. ---- Nous avons vû l'annonce & l'épreuve d'un secret relatif au même but, trouvé par un François, mais qui n'a pas eu un succès bien complet. 1. Décemb. 1777. p. 541. ---- 1. Janv. 1778. p. 55. ---- Autres moiens suggérés par Mr. Glaser dans une dissertation imprimée à

Leipzig, en 1775. Voyez le Journal du 1.  
Mai 1776. p. 21.

---

Le Tombeau est le mot de la dernière  
Enigme, & Rosa celui du Logogriphe.

E N I G M E.

**L**Es Apôtres jadis eurent besoin de moi,  
Pour prêcher aux mortels les différens mystères,  
Auxquels Dieu, sans sonder, veut qu'on ajoute foi:  
Aujourd'hui même dans les chaires  
Les plus grands orateurs ne sauroient discourir,  
L'avocat au barreau garderoit le silence,  
Si je n'aldois leur éloquence.  
Je finis par un trait, qui va me découvrir;  
Beau sexe, daignez le souffrir:  
N'est-il pas vrai (ceci soit dit sans nulle offense)  
Que vous seriez au désespoir,  
Si l'on vous empêchoit de me faire valoir.

---

☞ Quelques auteurs se plaignent de ce que nous ne rendons pas compte de leurs ouvrages, quoique nous n'en n'ignorions pas l'existence puisqu'ils se distribuent chez l'Imprimeur du Journal. Voici la raison de cette omission. Nous ne pouvons point faire d'extrait d'un ouvrage sans risquer de le dégrader par des taches d'encre ou d'autres accidens qu'il n'est pas possible d'éviter toujours; & quand l'ouvrage est précieux par le nombre des volumes ou par le luxe typographique, nous ne voulons pas nous exposer à payer l'exemplaire qui auroit été endommagé. Mais lorsque les auteurs ont eu l'attention de nous adresser leurs ouvrages, nous n'avons jamais été en défaut; à moins que des raisons particulières ne nous aient obligés à garder le silence.

·NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 15. Février.) Quoique l'on dise ici comme chez l'étranger, que la Porte incline encore pour la paix ; quoiqu'il y ait même bien des gens qui assurent que les conditions de cette paix sont acceptées de part & d'autre par les cours de Constantinople & de Pétersbourg ; il est encore plus vrai que les préparatifs de guerre se font toujours ici avec la plus étonnante activité. Dans le cas où les hostilités commenceroient, nous pouvons compter sur la fidélité d'une partie des Grecs ; mais il y en a aussi un nombre très-considérable qui soutiendra la cause des Russes. Tels seront entr'autres ceux qui lors des derniers troubles élevés en Crimée, ont servi sous les drapeaux moscovites (a). Tous les braves Musulmans ont entendu publier les ordres de S. H. qui les invite à se tenir prêts à marcher au premier

---

(a) Nouvelle preuve de la fausseté d'une assertion de Mr. de V. *Que deux sectes peuvent être dangereuses dans un état, mais que vingt n'y feront pas de mal.* Tous les cultes sont tolérés en Turquie, & voilà les Grecs qui se lient avec les ennemis de l'état, comme ils ont déjà fait dans la dernière guerre.

signal. S. H. n'éprouvera ni résistance, ni longueurs ; car nos troupes paroissent impatientes de signaler leur valeur & leur zele. Tous les préparatifs sont achevés ; on compte dans nos arsenaux plus de 30 vaisseaux de ligne prêts à mettre à la voile, & on en attend d'autres qui doivent se rendre ici de toutes parts. Il y a des troupes ottomanes à Ruffjuck en Valachie sous le commandement d'un Pacha, & l'on y attend deux autres Pachas avec un nombre égal de troupes. Ils doivent se rendre avec lui à Giurgya où l'on a déjà construit pour cette petite armée, qui sera de 10 à 11 mille hommes, deux cents tentes, nommées dans leur langage *Bordeje*, & dont chacune peut recevoir environ 50 hommes. Le Grand - Sultan vient d'ordonner au Hospodar & aux Boyars de Valachie d'envoyer leurs femmes & enfans, le premier à Constantinople, & les autres à Andrinople, & de ne pas quitter leur pais comme dans la dernière guerre. Les Boyars cependant ne laissent pas d'envoyer leurs effets en Transylvanie & particulièrement à Cronstadt, où l'on voit arriver journellement des transports d'argent, d'habits, de pierreries & de papiers, venant de la Valachie.

Le peuple s'étoit vivement effraïé des indices de peste qui s'étoient, comme nous l'avons dit, manifestés dans le couvent des Capucins au fauxbourg de Galata. Cette crainte, à la vérité, se dissipa bientôt, mais un nouveau sujet de terreur inquiète &

alarmé les habitans de cette capitale. Une cruelle épizootie attaque & détruit les bestiaux des campagnes voisines ; elle a déjà fait périr une prodigieuse quantité de moutons ; & cette perte irréparable est pour nous d'autant plus sensible , que de toutes les viandes c'est celle du mouton que nous préférons , & dont les Turcs en général font la plus forte consommation.

## R U S S I E.

**PETERSBOURG (le 15 Février.)** Mde. la Grande-Duchesse, qui est relevée de ses couches, a reçu le 31 du mois dernier, les complimens à cette occasion, de la cour & des personnes les plus distinguées, qui toutes eurent l'honneur de baiser la main de cette Princesse. S. A. I., en déshabillé de drap d'argent, étoit assise dans son lit de parade, orné de rideaux de drap d'or glacé. Les comtesses de Romanzow-Sadounaisky & de Czernichew se trouvoient à chaque côté du lit, tandis que Mrs. les grand-maître & maître des cérémonies se tenoient aux portes de l'appartement.

Le hasard vient de faire découvrir dans une des contrées de cet empire un insecte qui ressemble beaucoup à la cochenille des Indes ; il s'attache principalement aux racines de fraisières sauvages, quelquefois aussi aux racines des plantes gramineuses ; on le trouve en plus grand nombre encore sur la plante nommée par le chevalier de Linné

*lichnie viscaria*, connue dans la Petite-Russie sous le nom de *smilka*, ou bien sur la quinte-feuille. Cette espèce de cochenille est prodigieusement multipliée dans la petite & nouvelle Russie, ainsi que dans les districts de Bolgorod, Watenega & Samera. Les observateurs qui ont examiné ces petits animaux, ont cru qu'on en pourroit tirer parti, & ils ont conseillé à nos teinturiers de l'employer au lieu de la cochenille de l'Inde. D'après les essais qu'on a faits, il est prouvé que cet insecte ne donne pas une couleur aussi brillante que la véritable cochenille; mais que la couleur qu'elle donne, est cependant fort belle & sur-tout très-solide. Déjà les femmes & les enfans s'occupent dans ces divers districts à ramasser de ces insectes. Ce sera un gain assuré, si la nation parvient à s'épargner les sommes très-considérables qu'elle exportoit tous les ans sans espoir de retour, dans l'Inde, pour se procurer de la vraie cochenille; il y a des années où nous en avons acheté pour 14,700 roubles, & nous ne revendions aux Persans & aux Bukares de la même marchandise que pour 12,600 roubles, ce qui faisoit évidemment une perte réelle de 2100 roubles.

La charlatanerie des inoculateurs avoit pris faveur dans ce pays autant que dans tout autre; mais on commence à en revenir, & l'on regarde avec Mr. Paulet \* l'éloignement de la contagion comme le seul préservatif contre la petite vérole. En conséquence de cela le sénat-dingent a rendu une ordonnance

\* Voyez le Journ. du 1. Juin 1777. p. 166. -- I. Mars 1778. p. 388.

en date du 27 du mois dernier, contenant plusieurs réglemens pour garantir de cette maladie les personnes attachées à la cour. Tous ceux qui en auront été atteints ne pourront venir au palais ou dans les autres maisons impériales que deux mois après leur guérison; ceux qui ont des liaisons avec eux devront s'absenter pendant quatre semaines &c. — Les Catholiques Romains se multiplient tellement à Pétersbourg qu'on en compte déjà au-delà de cinq mille qui y sont établis, tant marchands qu'artisans, ayant permission de s'assembler pour le culte de leur religion, sous la direction de six religieux de l'Ordre de St. François. — On ne parle que de préparatifs de guerre & de l'envoi continuel que l'on fait à Kiow de canons & autres munitions de guerre.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 28 Février.) Numan-Bey, envoyé de la Porte a eu le 25 son audience de congé du Roi avec les formalités usitées: S. M. lui a fait remettre des présens magnifiques tant pour le Grand-Seigneur, que pour le grand-visir & pour lui-même. Le jour de son départ n'est pas encore fixé. Les espérances de conciliation entre la Russie & la Porte diminuent chaque jour; & les Turcs continuent à se rassembler en force à Choczim & sur la frontière. Sur un ordre itératif du conseil permanent, envoyé aux troupes de la république, qui ne s'étoient

pas conformées au premier, elles vont se rassembler en des lieux désignés pour passer en revue.

Il vient de s'élever une contestation entre les financiers polonois & ceux du Roi de Prusse. La république, depuis la dernière diète, s'étoit arrangée pour ne faire usage désormais que du tabac de son pais, & pour exclure tout tabac étranger qu'elle avoit en conséquence chargé de trois florins d'entrée par livre. Mais la compagnie prussienne, dans le dessein de contrarier cette opération, a fait venir du tabac, & comme on a voulu l'assujettir à l'impôt ci-dessus, le résident prussien, par une réclamation formelle, allègue les stipulations du traité conclu avec le Roi son maître. Traité d'après lequel toute marchandise prussienne, sans aucune exception, ne doit paier à son entrée en Pologne que deux pour cent; c'est ce qui a fait l'objet d'une note que ce résident a remise au conseil-permanent qui devra y avoir égard, d'autant que la nation se plaint du tabac du pais & veut en avoir du meilleur.

— Le nombre des brasseurs de bière s'est si prodigieusement accru ici dans un court intervalle de tems, que le gouvernement, pour empêcher les progrès ultérieurs de cette profession a pris un excellent moyen, c'est celui d'imposer à chaque brasseur de bière un tribut annuel de 8000 florins polonois, applicable au trésor roial. Comme on ne prévoit pas qu'il y ait bien des citoyens qui puissent supporter un aussi lourd fardeau, on

présume que bientôt il n'y aura presque plus de brasseurs de bière. — La compagnie prussienne de commerce, demande aux nobles polonois qui ont des forêts dans les environs, qu'il lui soit permis, au moyen d'un paiement considérable qu'elle offre, de faire exploiter chaque année une certaine quantité d'arbres dans ces forêts, soit pour la construction de vaisseaux, soit pour en faire des mâts; & de faire transporter les coupes qu'elle aura faites, où bon lui semblera. Ces propositions paroïtroient avantageuses, si l'intérêt de la patrie ne l'emportoit pas sur l'intérêt particulier.

Le comte Branicki, grand-général de la couronne, revenant dernièrement dans la nuit d'une maison de campagne où il s'étoit diverti, tomba du pont avec sa voiture par la mal-adresse de son cocher qui se ressentoit aussi un peu de la joie qui avoit régné dans cet endroit. Ce seigneur n'en est pas mort heureusement; mais il a été quelques jours en grand danger, & on a lieu de croire qu'il en réchappera.

## E S P A G N E.

MADRID ( le 26 Février ) Sa Majesté aiant décidé à la fin de 1776, qu'il seroit établi désormais un courier qui porteroit les lettres de la Corogne à Ste. Croix de Ténériffe, on a fait savoir que cette correspondance entre l'Espagne & les Isles Canaries est ouverte, & qu'à commencer du premier

Mars prochain , on pourra envoyer des lettres à la Corogne , d'où elles seront portées aux Canaries de la même manière que le sont en Amérique toutes les lettres qu'on écrit d'Espagne pour ce continent.

Le traité conclu avec le Portugal devient de jour en jour plus problématique. On présume avec quelque fondement que par un des articles secrets , il étoit question de céder à cette Puissance une partie de la Galicie avec le port de Vigo. On a observé que , depuis l'arrivée d'un courrier de Versailles , les ministres ont de fréquentes conférences entre eux , & qu'il a été expédié différens couriers à Lisbonne. Enfin on parle d'une action très-sanglante , qui à ce que l'on prétend , a eu lieu entre nos troupes & les Portugais en Amérique où plus de 700 Espagnols & autant de Portugais sont restés sur le champ de bataille. On attend la confirmation & le détail de cette affaire.

Un objet très-important occupe actuellement tout le royaume. On parle de rendre à tous les ports de la monarchie , tant sur l'Océan que sur la Méditerranée , le commerce libre des Indes occidentales , excepté celui du Mexique , qui sera affecté exclusivement au port de Cadix. Si ce projet se réalise , toutes les provinces d'Espagne acquerront cette activité qui entretient l'agriculture , l'industrie & la population , & elles prendront bientôt une nouvelle face.

Il paroît un décret de Sa Majesté daté du 2 de ce mois , par lequel , en donnant plus

d'étendue à la concession du commerce libre contenue dans le décret du 16<sup>e</sup> Octobre 1765, qui étoit restreint aux îles Sous-le-Vent & aux provinces de Campêche, Sainte-Marthe & Rio-del-Hacha, Sa Maj. comprend dans cette concession la province de Buenos-Ayres, avec faculté d'introduire les marchandises dans les autres provinces de l'Amérique méridionale; cette concession s'étend même aux ports de Chily & du Pérou où il y a des douanes établies. En conséquence de ce décret, tout Espagnol aura la liberté de faire autant d'expéditions qu'il voudra pour Buenos - Ayres, & pour tous les ports du Pérou où il y aura un établissement de douanes, en partant de toutes les rades d'Espagne désignées dans le règlement, sans en demander l'agrément à personne & sans paier aucun droit ni fraix pour son vaisseau, excepté ceux de la patente & du passeport. A l'égard des marchandises, celles du pais paieront trois pour cent, & les étrangères sept, & autant d'entrée aux Indes.

Le Roi aiant été informé que, malgré ses ordres réitérés contre les jeux de hasard, on ne cessoit pas de jouer gros jeu à la cour, & qu'il y avoit eu des pertes très-considérables, Sa Majesté intima elle-même au duc d'Arcos, son capitaine des gardes-du-corps de quartier, un nouvel ordre rigoureux contre le jeu, sans exception de personnes; le chargeant de veiller & de faire des rondes, tant de nuit que de jour, dans les appartemens même des Princes & Infans, & de lui

rendre compte sur le champ de la moindre contravention à ses ordres. En conséquence le duc d'Arcos signifiâ personnellement l'ordre du Roi à toute la cour, & on ne joue plus depuis ce tems-là.

L'Empereur de Maroc semble depuis quelque-tems dégoûté des principes de la politique musulmane, & se plaît à exercer l'humanité & la bienfaisance envers les navigateurs européens. Outre la déclaration, dont nous avons parlé dans le dernier Journal (page 432), il vient de manifester sa nouvelle manière de penser à l'occasion de deux navires enlevés par ses corsaires. L'un étoit un bâtiment anglois, dont le Reis Teiby-El-Ally s'empara pendant son trajet pour Lisbonne, sous prétexte que son passeport étoit vieux, & que par conséquent il étoit américain. Le vaisseau aiant été conduit à Tanger, l'amiral Mann, commandant l'escadre angloise, & le général Elliot, gouverneur de Gibraltar, le réclamèrent; & le Roi, en aiant été informé, ordonna que le navire & sa cargaison fussent relâchés, ajoutant que, " quand même le bâtiment eût été américain, le Reis n'avoit point d'ordre pour le prendre, puisqu'il n'étoit pas en guerre avec ce peuple „. Le second de ces navires étoit espagnol, allant de Cadix aux Canaries & à Campêche. Le Reis Aly-Perez l'aiant amené à Salé, le Roi désapprouva la capture, & ordonna qu'on fournît à ce navire tout ce dont il pourroit avoir besoin pour continuer son voiage. Un

officier espagnol , nommé Dom Antonio de Galvez , qui s'y trouvoit à bord comme passager , demanda permission de venir voir Sa Maj. ; elle lui fut non-seulement d'abord accordée , mais il fut reçu à la cour avec beaucoup de politesse & obtint toute la satisfaction qu'il souhaita. L'on ne doute point , que l'espece de trêve , qui subsiste entre l'Espagne & la Puissance marocaine , ne soit bientôt convertie en une paix formelle. On le présume avec d'autant plus de raison , qu'encore récemment le Roi , aiant appris que plusieurs navires espagnols ont échoué sur la côte près de Melille , a d'abord envoyé ordre aux commandans dans ces quartiers , “ de leur donner toute l'assistance nécessaire , & de remettre les équipages avec tout ce qui sera sauvé au gouverneur de Melille , vû que Sa Majesté n'a point de guerre avec les Espagnols ”. Un navire hollandois aiant échoué sur la côte entre Arzile & Tanger , ce Souverain a mandé au gouverneur de cette dernière place “ de fournir tous les secours possibles au sieur Booy Hansen , qui le commande ; de lui permettre d'emmener le bâtiment , au cas qu'il puisse le remettre à flot ; si non , de faire débarquer toute la cargaison & de la rendre aux propriétaires , auxquels elle appartient légitimement &c ”.

CADIX ( le 19 Février. ) Le 13 de ce mois il s'éleva sur le soir une tempête des plus violentes de la partie du sud & sud-sud-ouest , qui dura 24 heures avec la même

force, & qui causa le naufrage de cinq bâtimens; savoir, un vénitien, nommé la Galère-Hélène, venant de Sicile avec un chargement de blé destiné pour Lisbonne, qui a échoué sur la plage, entre le fort de Saint-Pierre & la ville; un brigantin anglois, nommé le général Elliot, qui alloit de Gibraltar à Faro en lest, & un bateau espagnol, échoués sur la même plage, hérissée de rochers sur lesquels ces trois bâtimens se brisèrent; le navire danois la Concorde, qui étant parti de cette baie pour la côte de Galice le 11, avoit été forcé de rentrer le 12 à cause du gros tems, eut le malheur de chasser sur les ancres le 14 au matin par la violence de la tempête, & d'échouer à l'embouchure de la rivière de St. Pierre à l'est de la baie, où il s'est brisé; enfin le brigantin anglois le Pheafen, échoué & brisé de même sur des écueils de la baie nommée les Corales. Quelques particuliers des équipages de ces divers bâtimens ont péri, mais la plus grande partie s'est heureusement sauvée. Cette tempête s'est fait sentir dans la baie de Gibraltar le même jour, & y a causé des dommages considérables à quatre de nos bâtimens marchands qui y avoient relâché, & qui sont l'Age d'or, capitaine Cépé, allant de Marseille à la Guadeloupe; la Vierge de la Garde, capitaine Bernard Brillant, allant de Marseille à Larache; la Vierge de la Grace, capitaine Prillet, venant d'Alicante chargé de vin pour Gibraltar; & le Comte de Robault, capitaine Vasseur,

allant de Salo à Honfleur, chargé d'eau-de-vie. Il est arrivé des ordres de la cour, d'armer sans délai tous les vaisseaux de ligne, ainsi que toutes les frégates qui sont dans ce port, & d'y attendre ceux qui vont être envoyés du Ferrol & de Carthagene, où l'on fait qu'il se fait aussi des armemens considérables. On assure qu'avant le premier Mars, la flotte qui est en rade, sera composée de 28 vaisseaux du premier rang. Les levées de troupes de terre & de mer se continuent avec beaucoup d'activité dans tout le royaume. On écrit de Ximena dans l'Andalousie, qu'on y a établi une fonderie de canons, sous la direction du sieur du Brocard, officier françois d'artillerie. Les ouvrages qui sortent de cette fonderie sont très-beaux; & comme il n'y a que trois lieues de là au camp de St. Roch, les charrois seront aisés, si le gouvernement veut fortifier ce camp.

### PORTUGAL.

**LISBONNE** (le 25 Février.) Le lieutenant-général Maclean, qui étoit passé du service d'Hollande à celui du Portugal, où il avoit obtenu le gouvernement de la province d'Estremadure, a prié la Reine de vouloir bien agréer la démission de ce poste; il repasse en Angleterre, où il est nommé colonel du régiment des Montagnards-Ecossois, que le duc Hamilton leve pour l'envoyer à l'armée du Roi de la Grande-Bretagne en Amérique.

Le 11, il entra dans le Tage trois vaisseaux de guerre maltois, sur l'un desquels se trouve le prince Camille de Rohan, chargé de complimenter, au nom du Grand-Maître & de tout l'Ordre de Malthe, le Roi & la Reine sur leur avènement au trône : à bord des deux autres étoit la suite brillante & nombreuse de S. A. S. Ce seigneur s'acquittera de cette commission dès que Leurs Majestés feront revenues de Salvaterra en cette résidence.

Sur l'un des vaisseaux, arrivés dernièrement des Indes, on a découvert pour cent mille cruzades de contrebande en diamans. Le propriétaire les avoit consignés secrètement à un des mariniers, avec promesse de 300 sequins dès qu'il les auroit remis en lieu de sûreté. Celui-ci confia son secret à un autre, à qui il donna 75 sequins pour qu'il l'aidât à soustraire ces diamans à la vigilance des commis. Le premier les avoit cachés dans un couffin ; mais dans le tems qu'il descendit à terre pour aller remettre en main propre la lettre du propriétaire à son correspondant, le deuxieme marinier, dénonça la fraude aux officiers de la douane qui se saisirent des diamans, dont la moitié appartenoit, selon les loix, au délateur. Sur le même vaisseau on a transporté ici 19 caisses d'argenterie & beaucoup de pierres précieuses qui ont été enlevées du trésor de l'église de St. François-Xavier à Goa, où l'on conserve le corps de cet apôtre des Indes. Ce qui a le plus étonné, c'est que toutes ces

caisses étoient adressées à l'ex - ministre marquis de Pombal, & que la cour n'eut aucun avis de cet envoi. La Reine en a ressenti le plus grand déplaisir, en partageant celui de ses sujets dans l'Inde qui ont vû dépouiller ainsi le tombeau de leur apôtre; & c'est ce qui fait croire que ces ornemens seront tous renvoïés aux églises d'où ils avoient été enlevés. Cet événement a fait renaître les plus vives plaintes contre le dit marquis de Pombal que l'on sembloit avoir oublié.

### S U È D E.

STOCKHOLM ( *le 3 Mars.* ) Le Roi a proposé dans le sénat le projet d'un habillement national, & la résolution en a été prise définitivement : mais il n'est pas encore décidé à quel terme ce nouvel habillement commencera d'avoir lieu : l'on en sera instruit sans doute à la publication du règlement. Il n'est pas étonnant en attendant, que le projet en ait rencontré bien des difficultés, & qu'il essuie encore aujourd'hui des critiques, qui en censurent sur-tout la singularité. Plusieurs de nos dames du premier rang regrettent de se voir à la veille d'être privées d'une infinité d'ornemens, qu'elles sont accoutumées à regarder comme faisant partie de leur existence. Effectivement il en coûte à l'amour propre de perdre, par l'uniformité de l'habillement, une source inépuisable de distinctions dans la société : mais, d'un autre côté, il est certain que cette institution, qui

s'étendra à toute l'armée, pourra être d'un grand avantage pour la nation, en coupant cours à grand nombre d'objets de luxe ; de sorte que l'on pourra se passer de beaucoup d'étoffes de fabrique étrangère ; ce qui ne manquera pas d'influer sur la balance du commerce, particulièrement avec la France. Les progrès, qu'on a déjà faits à cet égard depuis l'avènement du Roi, sont très-considérables : le cours du change, dont l'excès causoit précédemment des plaintes si amères & si justes, & qui est aujourd'hui constamment très-bas, en fournit une preuve évidente. L'on croit même pouvoir assurer, que dès-à-présent l'importation ne surpasse pas de beaucoup le taux des productions exportées ; & que, si l'on continue sur ce pied, la balance fera bientôt établie dans une parfaite égalité.

## I T A L I E.

ROME (le 1. Mars.) La chambre apostolique fera servir aux usages du tribunal de l'Annone le palais du sieur Bischi : on a fait l'inventaire des meubles & effets qui s'y trouvoient. Les officiers de l'Annone ont dû se transporter ces jours-ci à Tivoli avec un notaire & des témoins pour faire un pareil inventaire dans une maison de plaisance qu'il avoit dans cet endroit délicieux. Comme cet administrateur a compté inutilement sur des protections pour échapper aux mains de la justice, son épouse, pour se tirer avec lui d'embarras,

d'embarras, a eu recours à un autre moien : elle réclame 80 mille scudis qu'elle a en rentes viagères, & qu'elle dit être en partie la dot de son mariage, & en partie le fruit de son industrie ; mais on croit qu'elle n'effectuera rien avec ce stratagème, & que la chambre apostolique se nantira de cet argent, parce que cette dame a déclaré dans une autre occasion, que cette somme appartenoit à son mari.

On écrit de Florence que le traité conclu par le Grand-Duc avec le Roi de Maroc, est très-avantageux aux commerçans de l'Italie & sur-tout à ceux des états de S. A. R. On assure aussi que le même Souverain a conclu de pareils traités avec les états d'Alger & de Tripoli. En sorte que nous devons à la médiation de ce Prince vraiment grand, la sûreté de notre commerce, qui a été troublé jusqu'ici par les excursions des Barbaresques.

**BOLOGNE** (le 28 Février.) Notre université vient de faire une perte bien sensible en la personne de la célèbre dame Laura Bassi qui est morte, le 20 de ce mois, d'un mal de poitrine, âgée de 65 ans : élevée au doctorat, elle fit honneur à cette dignité, en donnant des leçons de physique expérimentale pendant 45 ans. L'Empereur Joseph II, lui qui n'a pas voulu voir l'oracle des philosophes françois, n'a pas dédaigné de visiter cette femme savante sans orgueil, dont tous les voyageurs de distinction ont cherché à faire la connoissance.

On apprend de Milan que par ordre souverain, on a publié le 19 Pavis suivant. " Dans le dessein où l'on est de former un train de 2800 mulets pour le service des armées impériales en Allemagne, on invite un chacun, national ou étranger, à présenter son projet à S. E. Mr. le maréchal comte de Serbelloni qui en jugera. Le propriétaire doit déclarer non-seulement à quel prix il fournira les mulets, mais aussi en combien de jours, après la signature du contrat, il pourra les faire conduire à Roveredo, le tout aux conditions qui lui seront communiquées à la chancellerie de guerre en cette ville."

On est aujourd'hui instruit des circonstances de l'événement qui s'est passé à la cour de Turin \*. Le ministre étranger dont on a parlé, est le baron de Keith, envoyé extraordinaire du Roi de Prusse. Ce ministre se trouvoit le 23 Janvier à l'hôtel du marquis d'Aglié, gentilhomme de la chambre du Roi, & sergent-major des gardes-du-côps, avec l'épouse de ce seigneur, la comtesse de Valperga, dame du palais, les comtes de Valperga & de St. Paul, le marquis Caluso, le chevalier de Rinck, & le chevalier Trésia, capitaine du régiment de dragons du Roi. Assis à côté de ce dernier officier, Mr. de Keith s'entretint avec lui d'une manière amicale sur des opérations de chymie; & sur ce que Mr. Trésia lui témoigna avoir quelque teinture de cette science, il l'invita chez lui pour voir certaines expériences. Un moment après ils se leverent l'un & l'autre, &

\* Dernier  
Journal, p.  
438.

passerent dans un autre appartement, séparé par deux piéces de celui où la compagnie se trouvoit. Bientôt l'on entendit du bruit; & quelques-unes des personnes sus-nommées y étant accourues, l'on trouva Mrs. de Keith & Trésia l'un & l'autre l'épée à la main, mais le dernier à terre voulant se lever, & se défendant en cette posture des coups que lui portoit l'autre. Le chevalier de Ringk s'étant d'abord entremis, le baron de Keith, après avoir fait quelques excuses au marquis d'Aglié, se retira. Le chevalier Trésia avoit reçu deux blessures légères à la main droite, & une autre à la cuisse, mais qui n'avoit pas percé, le coup aiant porté sur la bourse, qu'il avoit en poche. Quant au commencement de la rixe, cet officier déclara, que ni alors ni jamais auparavant il n'avoit eu aucune querelle avec Mr. de Keith; que ce ministre, l'aïant appelé dans cette chambre, lui avoit porté à l'improviste un coup à la tête; & qu'ensuite, le maltraitant de paroles, il l'avoit attaqué avec l'épée, sans lui laisser le tems de tirer la sienne; que, tâchant de le faire, il l'avoit laissé tomber à terre, & que voulant la ramasser il avoit dû prendre la posture où on l'avoit trouvé. Le comte du Perron, premier-ministre d'état, informé de cette affaire, la fit d'abord constater par les déclarations des témoins, qui y avoient été présens, & la porta ensuite à la connoissance de tous les autres ministres étrangers, qui résident à notre cour. De concert avec eux, il chargea le major de la place,

homme prudent & de sang-froid, de se rendre près du baron de Keith, & de lui dire, non d'office mais en qualité d'ami, qu'il avoit des instructions à l'effet de pourvoir à la sûreté de sa personne, sans blesser son caractère. Mr. de Keith convint, qu'il avoit offensé le chevalier, & voulut lui donner la satisfaction usitée entre gentilshommes; mais le major lui représenta, que la chose ne pouvoit se terminer de cette façon, vû son caractère public, à raison duquel lui, major, avoit même ordre d'arrêter le capitaine. Il refusa aussi par cette considération l'offre ultérieure, que fit Mr. de Keith, de renoncer par écrit aux droits de sa qualité. Enfin, voyant que ce ministre commençoit à s'échauffer de nouveau, & menaçoit de se défendre à coups de pistolet contre tous ceux qui voudroient l'insulter, le major se retira, après avoir inutilement tenté de le porter à demander lui-même une garde. Sur le rapport que cet officier fit de ce qui s'étoit passé, particulièrement de la raison, que Mr. de Keith avoit alléguée pour excuser son imprudence, savoir *un dérangement, qui l'attaquoit quelquefois & dont il n'étoit pas le maître*, il fut fait défenses au baron de venir au palais. Il écrivit ensuite un billet au comte du Perron, pour le prier de ne point informer Sa Maj. Prussienne de cette querelle d'une manière, qui lui fît du tort. Il rendit aussi une visite au ministre des affaires étrangères; mais n'y aiant pas été reçu, & s'apercevant qu'on avoit enfin résolu d'envoier quelques soldats pour le garder, il partit la nuit

fort tard avec ses équipages. L'on a depuis appris, qu'il s'est rendu à Milan, où il vit très-retiré, en attendant les intentions de la cour de Berlin sur cette fâcheuse affaire.

N A P L E S ( le premier Mars. ) La pieuse intention de notre Monarque étant d'accéder aux réquisitions ultérieures de Sa Sainteté, qui tendent à établir la plus parfaite harmonie entre les deux cours, & à écarter tout ce qui pourroit occasionner de l'altération, en fait de règles de la chancellerie, vient de joindre à sa dépêche, dont il a été fait mention \*, la suivante qui lui servira d'éclaircissement.

\* Dernier  
Journ. p.  
434.

*A Messieurs le marquis président & conseillers de la chambre-royale de Sainte-Claire.*

“ Le nonce Apostolique a présenté un mémoire au Roi, où il expose à S. M. que la secrétairerie pour les affaires ecclésiastiques avoit donné quelques ordres qui n'étoient pas conformes à l'ordonnance du 18 Mai, laquelle prescrit l'exécution à l'égard de toutes les provisions que la cour de Rome feroit en faveur des personnes que le Roi auroit recommandées au Pape : le nonce y demande au nom de S. S. qu'on corrige cette erreur & qu'on remette les choses sur le même pied, où elles étoient avant 1769, qu'on a cessé d'observer les règles de la chancellerie. Il demande en outre que le décret du 18 Mai soit renouvelé, que tous les autres, contraires à celui-ci & rendus après ce terme, soient révoqués. Le nonce s'est chargé en même tems de l'intelligence réciproque des deux cours, d'où il s'ensuit que le Pape de son côté ayant pourvu les personnes recommandées précédemment par S. M., il est de la convenance que S. M. fasse à son tour observer le décret du 18 Mai.

Le Roi ayant pour les soins paternels de S. S. cette juste considération qu'exigent l'intégrité, la bonne foi & l'inviolabilité de sa parole royale, de même que son amitié inaltérable & son affection pour le St. Pere, & ayant même examiné le tout, vient de résoudre, & veut qu'on observe scrupuleusement l'exequatur & qu'on le donne inaltérablement à toutes les provisions de la cour de Rome, conformément au decret du 18 Mai & à l'état où le trouvoient les choses avant l'année 1769, qu'on suspendit les règles de la chancellerie; S. M. renouvelle & confirme en toutes ses parties le même decret du 18 Mai & ordonne que tous ceux qui sont postérieurs & contraires à celui-ci soient révoqués; & afin de prévenir toute interprétation opposée à son intention royale & qu'on pourroit donner dans la suite à cette résolution du Souverain, S. M. veut & ordonne qu'on n'y fasse aucun changement, ou innovation pour quelque doute qui puisse survenir; mais qu'on les communique tous à la première secretaillerie d'état, qui en publiera la résolution donnée par le Roi, p.

Caserte, le 24 Décembre 1777.

Le marquis DELLA SAMBUCA.

FLORENCE (le 28 Février.) Le 16 de ce mois, l'ambassadeur du Roi de Maroc, accompagné de tous les gens de sa suite, reçut de Son Alt. R. son audience de congé; il se rendit ensuite auprès de S. A. R. la Grande-Duchesse & les Princes ses enfans, auxquels il adressa une courte harangue, pour les remercier des faveurs qu'il a reçues pendant son séjour en cette cour. Le Grand-Duc a fait à cet ambassadeur & aux personnes de sa suite de magnifiques présens. Il lui a remis pour l'Empereur de Maroc son maître, un exemplaire de l'alcoran manuscrit, de l'année 1492, que l'ambassadeur avoit

observé avec un religieux respect dans la bibliothèque laurentine. Nous ne parlons pas d'une infinité de bijoux précieux autant que rares, que S. A. R. a envoyés à Sa Maj. Maure; d'une grande quantité de draps & de toiles de la première qualité, ni de plusieurs caisses remplies d'armes à feu & d'armes tranchantes, dont le moindre mérite est d'être enrichies d'ornemens très-précieux. Cet ambassadeur a pris, le 21, la route de Livourne où il doit s'embarquer, après quelques jours de séjour dans ce port. On ne tardera pas à publier le traité de paix qui a été conclu entre Sa Maj. Maure & S. A. R.

### A L L E M A G N E.

VIENNE ( *le 3 Mars.* ) Depuis quelques semaines l'on est ici en suspens entre la paix & la guerre: l'Empereur travaille continuellement dans son cabinet, d'où il expédie lui-même ses couriers. Ainsi tout se traite dans le plus grand secret; & l'on ne peut parler du tout que prennent les affaires que par conjecture & d'après les dispositions qui se font. On ne voit que des estafettes partir ou arriver. Le 22 du mois dernier il fut expédié à la même heure cinq couriers aux cinq généraux commandant les troupes dans les pais héréditaires. En vertu de l'ordre, dont ils étoient porteurs, tous les officiers-généraux, employés sous eux, doivent se tenir prêts à partir: ils sont chargés en même tems de faire passer cet ordre à tous les colonels des régimens & commandans des

bataillons de grenadiers : ceux-ci doivent aussi être prêts à marcher à tout instant. De plus, il leur est enjoint de presser la levée des recrues, & d'augmenter leurs régimens & bataillons au-delà même du nombre prescrit en tems de guerre, d'autant que Sa Maj. feroit un gré particulier à ceux de ces colonels & commandans, qui auroient le plus renforcé leurs corps. Les régimens d'Anspach & de Trautmansdorff, cuirassiers, & ceux de Pellegrini & de Giulai, infanterie, sont déjà en marche de la Transylvanie vers la Hongrie & l'Autriche. Outre vingt mille Croates, en route pour se rendre en Bohême, & qu'on dit principalement destinés à former un cordon, pour empêcher la défection très-considérable parmi les troupes impériales en Bavière, l'on dit qu'un autre corps de 25 mille hommes des mêmes troupes a reçu ordre de se tenir en alerte au premier avis. L'on assure aussi dans le public, que l'Empereur fait travailler à ses équipages de campagne. Si tous ces mouvemens ne sont pas des présages sûrs d'une guerre, ils indiquent du moins, que les circonstances sont assez critiques pour en attendre la déclaration. Tout ce qu'il faut pour entrer en campagne est déjà prêt : l'armée est partagée en trois divisions ; la première commandée par le général baron de Laudon, qui a été élevé le 27 Février au grade de feld-maréchal, en même-tems que le général comte de Wied ; la seconde par le feld-maréchal comte de Haddick ; & la troisième par le feld-maréchal

chal comté de Nadafti. L'Empereur, l'Archiduc Maximilien, & le Duc Albert de Saxe, paroissent d'intention de faire eux-mêmes la campagne. Nos magasins sont entièrement remplis; nous avons de tout en abondance, argent, troupes, munitions, fourrages. Tous les ambassadeurs des Puiffances étrangères sont encore ici; & quoique quelques-uns d'eux paroissent fort sérieux, aucun ne fait encore mine de partir.

Les cures vraies ou prétendues opérées par Mr. Mesmer, au moien de ce qu'il appelle magnétisme animal, paroissent être tombées en discrédit. Ses idées singulieres lui ont suscitè beaucoup de tracasseries; dégoûté par les contradictions qu'il essuioit; il a renoncé à ses opérations. Depuis, il a découvert ou cru découvrir une méthode, qu'il croit efficace de très-bonne foi, & qui produit, selon lui, exactement l'effet de la vertu magnétique: cette méthode consiste à toucher du petit doigt la partie souffrante, & Mr. Mesmer assure que cette application faite successivement sur les diverses parties du corps, fait tour-à-tour changer la maladie de siège, jusqu'à ce qu'elle soite entièrement. Mais ce nouveau systême a un air de charlatanisme & de puérilité; qui ne lui promet pas grande durée, quand même il seroit moins à portée de l'expérience qui le contredit & le réfute par le fait (a).

---

(a) On se souviendra que quelques périodistes ont opposé les guérisons de Mr. Mesmer à celles de l'abbé Gafner. V, le Journ. du 1. Janv. 1776, p. 57.

On apprend de Bude en Hongrie que, le 3 Février, en fouillant la terre, près du vieux-Ofen, on a découvert un monument des Romains fort remarquable; c'est un ouvrage massif que l'on croit avoir servi de bain. L'intérieur a 6 toises de longueur sur 5 de largeur. Le plafond en est soutenu par un grand nombre de piliers. Il est croiable que les savans de cet endroit ne manqueront pas de nous donner des instructions détaillées sur cet objet. On y lit les caracteres suivans : L. S. H. H. — On écrit de Trieste, que les heureuses tentatives de la cour, pour rendre le commerce florissant en Autriche, font de la plus grande utilité à Trieste même, l'une des plus opulentes villes maritimes; sa rade est couverte de vaisseaux commerçans; il n'y en a pas moins dans le port, tous richement chargés, & plusieurs qui y sont arrivés du levant. La ville s'embellit à mesure que ce commerce s'accroît. On y a élevé plusieurs magnifiques palais en marbre. Mr. le comte de Zinzendorff, gouverneur de cette ville, seconde de toute sa puissance ces établissemens; il a fait applanir des montagnes, & dessécher de grands marais; un riche commerçant arménien fait actuellement construire à ses dépens & orner une place qui fera de la plus grande beauté.

BERLIN (le 4 Mars.) L'on continue toujours les préparatifs de guerre, mais avec moins d'activité que l'on y apportoit il y a quelques jours; & ce ralentissement nous donne des espérances que nous désirerions

bien ardemment de voir se réaliser. Toutefois, quoique cette grande chaleur paroisse se modérer un peu, il n'en est pas moins vrai que S. M. a donné ordre aux ceinturoniers de faire le plutôt qu'il sera possible, des harnois neufs pour 5000 chevaux; les selliers ont eu ordre en même tems de faire 2000 selles, & les gantiers 4000 culottes. S. M. a fait des avances considérables à ces différens ouvriers, qui sont obligés de faire les livraisons demandées dans deux mois; il y a aussi 4000 paires de bottes commandées pour l'artillerie; tout le reste des habillemens, armes, poudre & munitions, est prêt. Il y a de grands mouvemens parmi nos troupes, & personne n'en fait l'objet. Elles n'attendent qu'un dernier ordre pour marcher. Les officiers recoivent les chevaux de selle & de charge, ou de l'argent pour se les procurer eux-mêmes. On croit pourtant que nos régimens tous équipés actuellement, ne paroîtront en campagne qu'à la fin d'Avril, ou au commencement de Mai, à moins qu'il ne survienne quelque cas imprévu. On vient de faire passer une grande quantité de canons de 24 livres de balle à la nouvelle forteresse de Silberberg en Silésie. Cependant à tous ces préparatifs de guerre on mêle des démonstrations d'amitié & de paix. Les passeports que la cour de Vienne est dans l'usage de demander annuellement à celle de Berlin pour le passage des chevaux qu'elle fait acheter en Basse-Saxe, ont été accordés comme à l'ordinaire.

RATISBONNE ( le 9 Mars. ) La commission imp. qui est à Straubing, vient de fixer le jour pour la prestation d'hommage de la Basse-Baviere. En voici la patente :

“ La commission impériale, munie d'un plein-pouvoir, fait savoir à tous les abbés, prévôts & possesseurs de biens nobles, tant séculiers qu'ecclésiastiques, compris dans cette partie de la Baviere, que comme les doutes proposés par plusieurs régences & bailliages se trouvent résolus par des éclaircissémens donnés à chacun en particulier, & qu'ainsi l'unique cause, qui avoit fait différer nécessairement le terme pour la dite prestation, n'existant plus, il est enjoint à tous abbés, prévôts & à tous ecclésiastiques & séculiers uniquement, qui possèdent des biens nobles & payent les tailles en cette qualité, de comparoître au lieu marqué. On n'y comprendra donc point les couvens, curés, bénéficiers & étrangers, qui ne possèdent pas dans ces districts de biens nobles qui les obligent à payer les tailles en cette qualité; on n'y comprendra pas non plus les chefs de quelques régences, ni les villes & bourgs, qui seront obligés de prêter en son rems aux tribunaux dont ils relevent l'hommage qu'on exigera d'eux. A ces causes, tous les possesseurs susdits, qui sont dans le cas de devoir prêter l'hommage, auront à comparoître infailliblement à Straubing le 23 Mars, en personne, ou par mandataire en cas d'empêchement légitime, comme il est dit dans la patente du 31 Janvier. Ceux du comté de Cham y comparoîtront le 26 du mois de Mars,, Straubing, le 2 Mars 1778. ( L. S. )

FRANÇOIS-CHARLES *Baron de Kressel.*

On continue d'avoir à Munick tous les égards possibles pour la cour de Vienne. On a refusé d'y recevoir quelques déserteurs autrichiens. Le général Daun, commandant du

régiment Roïal-Baviere au service de France, les a fait tous reconduire à leurs régimens. — On assure que le Duc de Deux-Ponts a signé l'accord fait par l'Electeur Palatin avec la Maison d'Autriche; quelques avis au contraire portent qu'il a protesté, ainsi que Mr. Zehmen, envoyé de Saxe, contre tout ce qui s'étoit fait.

BREME (le 3 Mars.) L'on vient enfin de recevoir l'avis de la marche du corps d'Anhalt-Zerbst, qui doit s'embarquer pour l'Amérique. Comme il ne lui a pas été permis de passer par les états prussiens, particulièrement par l'archevêché de Magdebourg, qui auroit été la route la plus courte pour se rendre vers l'embouchure de l'Elbe ou du Weser, il a dû faire un détour considérable, en remontant par la Saxe vers Leipzig, pour prendre ensuite par la Thuringe & suivre le Weser jusqu'à Bremerlehe. La cour de Dresde n'a point mis d'obstacle à sa marche, qu'elle avoit notifiée préalablement à tous ses officiers civils & militaires; mais ceux de Sa Maj. Prussienne ont promis des récompenses de 5 à 10 écus à tous les défecteurs.

FRANCFORT (le 10 Mars.) On vient de recevoir les conclusions suivantes du conseil aulique de l'Empire au sujet de l'ouvrage repréhensible du docteur Bahrdt, intitulé : *les nouvelles révélations de Dieu.*

1°. Qu'il soit écrit à l'Electeur Palatin que l'Empereur, après avoir fait examiner cet ouvrage qui au premier coup-d'œil présente

sente des passages très-offensans pour la religion, Sa Majesté fait défendre l'impression du dit ouvrage qui a été imprimé à Frankenthal, & charge très-gracieusement S. A. S. E. d'en faire saisir en attendant tous les exemplaires qui se trouveroient dans ses états, de les garder jusqu'à une disposition ultérieure, & de faire citer l'imprimeur & l'éditeur.

2°. Qu'il soit écrit au comte de Leiningen-Heidesheim, que l'Empereur lui ordonne très-sérieusement de faire saisir tous les exemplaires de cet ouvrage, répandus dans son comté, de les mettre en dépôt, & d'interdire jusqu'à nouvel ordre au docteur Bahrtd d'écrire quelque livre que ce soit relativement à la religion, d'enseigner & de prêcher.

3°. Qu'il soit écrit à la commission, préposée pour l'examen des livres qui s'impriment dans l'Empire, d'envoyer l'ouvrage du docteur Bahrtd aux deux universités de Göttingen & de Würtzbourg, à cette fin que les facultés de théologie portent un jugement décisif sur le dit ouvrage, en indiquent les propositions répréhensibles, & déterminent jusqu'à quel point ces propositions sont contraires aux trois religions tolérées dans l'Empire. La même commission pour les livres est chargée de remettre à Sa Maj. l'Empereur le jugement qui aura été rendu par ces deux facultés de théologie, de faire enlever tous les exemplaires de cet ouvrage par tout où il y en aura, & de ne rien négliger pour empêcher qu'il ne se répande.

**AUGSBOURG** (le 10 Mars.) Les affaires de la Bavière s'embrouillent de plus en plus ; & l'on ne fait que penser des différens bruits qui courent , ainsi que des dispositions variées & presque contradictoires , qui se font d'un jour à l'autre. La garnison impériale de Stadt-am-Hoff a reçu ordre de se retirer. L'on dit positivement , que les troupes palatines viendront la remplacer , & même que les Autrichiens évacueront la Bavière , ne retenant qu'une partie du Haut-Palatinat. Il y a des rescrits de l'Electeur , adressés à tous les bailliages & relatifs à cette évacuation.

— Quelques lettres annoncent la prise de Troppau & de deux bataillons de Colloredo par les Pruffiens , mais ces lettres sont contredites par d'autres qui donnent encore des espérances de paix. On raconte qu'au reçu de quelques dépêches qui n'étoient pas favorables à la paix , Sa Majesté l'Impératrice-Reine fondant en larmes , s'écria : *Est-il possible, grand Dieu! qu'aux derniers momens de ma vie, je doive encore être témoin de ce malheur?* Après la réception d'une dépêche postérieure, on avoit remarqué, ajoute-t-on, que S. M. I. avoit paru plus tranquille, & avoit dit : *J'ai donc lieu d'espérer que mes chers sujets resteront encore en paix.*

## A N G L E T E R R E.

**LONDRES** (le 14 Mars.) Le 11 le Roi se rendit à la chambre des pairs & donna son approbation aux bills conciliatoires. Les

commissaires nommés pour la réconciliation font le comte de Carlisle, le lord & le général Howe, Mr. Eden sous-secrétaire d'état du comté de Suffolk, & Mr. Jackson, du département du commerce & des plantations. Ils recevront bientôt leurs instructions & ils font les dispositions nécessaires pour partir incessamment. On parle néanmoins toujours du retour des freres Howe.

Le secrétaire du marquis de Noailles, ambassadeur de France, est parti pour Paris le 6 à 4 heures du matin; & l'on dit, que ce seigneur a fait emballer tous les bagages de sa maison, pour être prêt à quitter la Grande-Bretagne au premier avis. — Il vient d'éclater dans le sein du royaume même un feu, que la chaleur, qui s'est emparée des esprits de part & d'autre, avoit fait prévoir depuis quelque tems, & qui, si l'on n'en arrête les progrès dès sa naissance, pourroit produire un embrasement général. Il est survenu une émeute dans le comté de Norfolk: les habitans, intéressés au commerce des grains, se sont opposés par des voies de fait aux levées, qu'on y a voulu faire pour la guerre d'Amérique, en conséquence d'une souscription, que le vicomte Townshend y a mise sur pied parmi quelques adhérens du ministère contre le sentiment général du peuple, manifesté par la requête, qui fut présentée le 17 Février aux communes, avec la signature de plus de 4500 franctenanciers de ce comté. L'on porte à 800 hommes le nombre des révoltés actuellement sous les armes,

mes, & qui s'augmentoît à toute heure : l'on attend des éclaircissémens sur les excès qu'ils ont déjà commis, tels que la destruction d'un moulin, appartenant à mylord Townshend, &c. Ce seigneur est parti pour s'y rendre en diligence.

La gazette de New-York du 19 Janvier confirme la nouvelle qui s'étoit répandue depuis peu que le fameux J. Hancock s'étoit démis de la présidence du congrès ; & qu'il avoit été remplacé dans ce poste important par Mr. Lawrence député à cette même assemblée pour la Caroline-méridionale. On ne fait point encore au juste les motifs de la résolution que Mr. Hancock a prise, dans un moment où les divisions qui regnent dans le congrès & qui vont encore augmenter par les propositions d'accommodement, sembloient exiger ses soins & ses lumières. On dit que cette retraite est la suite d'une grande querelle qu'il a eue avec le sieur Adams.

— Le congrès a jugé à propos de ne pas garder la capitulation signée par le général Gates ; on détient toujours à Boston Burgoyne & son armée, on a même fait feu sur ces troupes désarmées pour les obliger à prendre parti parmi les rebelles. — On n'a point d'autres nouvelles intéressantes de l'Amérique, & on espère toujours de conserver New York & Philadelphie.

L'on fait aussi d'une manière assez authentique pour n'en point douter, qu'il s'appête & se rassemble dans les ports de France une flotte de bâtimens de transport, que

doit faire voile pour l'Amérique-unie, sous l'escorte de Mr. de la Motte-Piquet. L'expédition pourra avoir des suites, si l'escadre de ce dernier rencontre celle du commodore Digby, montant le Ramillies, de 74 canons, qui croise dans la Manche avec le Cornwall, le Culloden, le Bedford, & la Résolution, tous de 74 canons. Les ordres de ce commandant portent de *rechercher tous les vaisseaux destinés pour l'Amérique*; & il y a apparence, que Mr. de la Motte-Piquet ne permettra point cet examen à l'égard des vaisseaux, confiés à sa protection. L'avis que la cour a reçu du vicomte Stormont, qu'il a été mis un embargo par les intendans de la marine sur les vaisseaux marchands dans les ports de France, particulièrement sur les bâtimens employés à la pêche de Terre-neuve, confirme l'attente où l'on est d'une guerre; & l'on croit que les hostilités auroient déjà commencé, si l'Espagne n'avoit désiré qu'on attendît préalablement le retour de la flotte de la Vera-Cruz.

## F R A N C E.

PARIS (le 15 Mars.) La santé de Mad. la Comtesse d'Artois étant entièrement rétablie, cette Princesse s'est rendue à la chapelle du château le 8 de ce mois, & y a été relevée par l'évêque de Bayeux, son premier aumônier. — Sidi Taher-Fenis, ambassadeur du Roi de Maroc, est parti le 23 du mois passé pour retourner dans sa patrie. ☞

ministre a reçu de très-beaux présens de notre cour ; mais , n'aimant que la solitude & se tenant toujours enfermé , il a paru ne point se plaire en France , où il n'a séjourné que deux mois. On dit cependant qu'il a la curiosité d'aller voir Rome , comme la capitale du monde chrétien.

Mr. Necker va faire encore un emprunt de douze millions à cinq pour cent , par le crédit des états de Bourgogne ; ce qui , avec d'autres objets , forme déjà 71 millions d'emprunts , depuis le commencement de cette année. — Mgr. le duc de Chartres , qu'on croïoit absent pour un mois , est revenu inopinément le mardi gras , s'est montré à l'opéra , & a été fort applaudi. Peu de jours après il est reparti pour Brest.

Les parens de Mr. de Maupeou , chancelier , sont allés le voir à sa terre , où il est exilé , & où il est dangereusement malade. — On évalue à dix millions la succession que laisse l'abbé Terray à son neveu , intendant de Montauban. Cette somme a fait faire à quelques spéculateurs des raisonnemens injurieux à la mémoire de ce ministre , mais ils n'ont pas fait attention qu'il passoit pour être très-riche avant d'avoir l'administration des finances ; d'ailleurs ses deux abbayes lui valoient annuellement 68 mille livres.

Sur ce que le ministere anglois se croit certain que nous avons un traité avec les insurgens , signé à Versailles du 6 Janvier , & qu'en conséquence les vaisseaux marchands , convoiés par l'escadre de Mr. de la Motte-

Piquet, au-lieu d'aller à nos colonies, selon le prétexte, vont porter au congrès les choses, dont les pais confédérés ont le plus de besoin, comme une énorme quantité d'habits & de draps, avec des bombes & autres munitions, on a craint que cette flotte ne fût attaquée dans son trajet. Les lettres de Van-nes apprennent, qu'après qu'elle eut mis à la voile le 26 Février, on entendit des canonnades à une certaine hauteur, ce qui ne laissa point douter qu'elle n'eût déjà rencontré quelque escadre angloise; mais on sait que c'est qu'un grand nombre de vaisseaux insurgens l'attendoient, & qu'en la voyant paroître, ils l'ont saluée de treize coups de canon, à quoi Mr. de la Motte-Piquet a répondu, selon les ordres qu'il avoit à cet égard, par une salve de neuf coups seulement; ensuite il a passé à leur tête, & eux sont entrés dans ses eaux en manifestant de grands témoignages de joie.

Les nouvelles de l'Inde annoncent que quatre bâtimens, expédiés de Nantes & de l'Orient, ont péri en remontant le Gange: ils étoient commandés par des capitaines marchands plus remplis de zèle que de talent, & à qui les dangers de la navigation de ce fleuve étoient inconnus; ces sortes d'accidens se sont fort multipliés au détriment de notre commerce, depuis la destruction de la compagnie privilégiée, dont les officiers de marine étoient expérimentés & se formoient les uns les autres dans la connoissance des parages périlleux.

La demoiselle Susanne de Lays, âgée de 29 ans, née à Newchâtel en Suisse, de parens qui professent la religion calviniste, se faisoit instruire depuis un an dans les dogmes de la religion catholique par Mr. Gousselin de Richécour, prêtre du diocèse de Langres, domicilié en cette ville de Paris; le 15 du mois dernier ce digne prêtre la conduisit à l'église de St. Etienne du Mont sa paroisse, dont le curé la vint recevoir à la porte, d'où l'aïant conduite au banc-d'œuvre, il lui fit prononcer son abjuration dans la formule & avec les cérémonies ordinaires, & la reçut au nombre des fideles. Puis aïant dit la messe & fait un discours pathétique & allusif à la cérémonie, il l'admit à la communion. Une dame & quatre de ses filles, de famille distinguée, doivent être bientôt présentées par le même prêtre pour en faire autant.

On a beaucoup raisonné sur les raisons qui ont amené tout-à coup Mr. de Voltaire à Paris. On fait aujourd'hui qu'il n'y en a pas d'autre que le passage du C. de Falkenstein par Ferney, & le refus que ce Prince a fait de voir le patriarche des mécréans. Tous les yeux étoient ouverts sur cette visite qui avoit été prédite dans plus d'une gazette. On savoit d'ailleurs que l'illustre Voyageur visitoit de préférence les hommes de génie. Qui eût douté qu'il ne vît le chef des philosophes? La consternation fut grande dans le parti, quand on fut instruit du fatal événement; on a senti que la conduite du

Voïageur étoit l'expression du jugement qu'il portoit de la philosophie irrégieuse, & que ce Prince qui certainement auroit bien voulu voir le plus grand poëte du siècle, n'a pas cru pouvoir communiquer avec le coryphée de l'impiété. On commenta, on expliqua la chose le mieux qu'on put \*. On ne ménagea ni le Prince ni son auguste Mere, Malheureusement la réponse du Voïageur étoit précise & ne se prêtoit à aucune explication \*\*. On crut donc devoir effacer l'impression fâcheuse que cette anecdote avoit faite sur l'esprit du public, On résolut de rendre au philosophe négligé & mortifié un hommage solennel dans la capitale de la France. Nous avons vû l'espece de bacchanale qu'on avoit célébrée à cette occasion & les scenes risibles que l'ardeur de la secte y avoit données. La joie a été troublée depuis, & peu s'en est fallu qu'elle n'eût été changée en deuil. Les plaintes & l'indignation de ceux qui étoient de sang froid, & qui regardoient ces farces comme une espece de prostitution, sont parvenues jusqu'au thrône. Mr. l'archevêque en a écrit directement au Roi, & Sa Majesté étoit sur le point de donner des ordres sévères, lorsqu'on lui a représenté, que ce vieillard, déjà fatigué de son déplacement dans une pareille saison, d'une longue route, de la multitude des visites qu'il avoit reçues, & plus encore, affecté du chagrin de déplaire au Monarque, ne pourroit retourner à Ferney dans le moment, qu'il en mour-

roit,

\* 1. Déc.  
1777, p.  
539. --- 1.  
Sept. 1777,  
p. 73.  
\*\* 15. Sept.  
1777, p.  
136.

roit, & qu'il étoit de la bonté de Sa Maj. de le laisser repartir de lui-même, ainsi qu'il se le proposoit; qu'au surplus ses partisans seroient plus sages & moins bruians dans la suite. Voilà où en étoient les choses, lorsque Mr. de V. est tombé sérieusement malade, par un de ces accidens qui ont toujours irrité sa sensibilité. Mr. de Villette lui lisoit quelques critiques & quelques plaisanteries où sa gloire paroissoit compromise, les croiant plus propres à le divertir qu'à le chagriner. Mais Mr. de V., qui ne s'attendoit, en venant à Paris, qu'à recueillir le tribut d'admiration & de respect, a été si vivement affecté, que pendant la lecture que Mr. de Villette lui faisoit, il a été subitement attaqué d'une hémorrhagie très-violente qui a fait craindre pour sa vie. Il a été saigné sur le champ. Mais ce qui est bien plus tragique & plus humiliant pour la horde philosophique; & ce qui est néanmoins très-certain & douloureusement avoué par toutes les gazettes du bel air, c'est que Mr. de V. a dit à Mr. Lorry, médecin catholique, qu'il a avec Mr. Tronchin, que s'il étoit en danger, il falloit faire venir un confesseur; qu'il a vû plus d'une fois le curé de St. Sulpice, ainsi qu'un prêtre, nommé Gauthier, qui, s'attachant à convertir des incrédules, compte entr'autres parmi ses pénitens l'abbé de l'Attaignant, célèbre par ses chansons peu morales; enfin l'on fait qu'il s'est confessé en effet (a). Le

(a) Il peut se faire que cette confession n'ait pas plus de suite que les autres que Mr. de V.

philosophes pour détourner l'attention du public de dessus ces fâcheux événemens, publient que le buste de Mr. de V. va être exécuté par Mr. Pigal, pour le compte du Roi : mais ils n'ont pas lieu d'être si flattés de cet honneur, puisque cette piece est destinée à Mr. le marquis de Marigny, qui, rendant à S. M. un bloc superbe de granit d'Egypte, que Mad. de Pompadour, sa sœur, tenoit de Louis XV, a demandé en échange à Mr. le comte d'Angiviller, directeur des bâtimens du Roi, les bustes en marbre ordinaire du maréchal de Saxe, du président de Montesquieu, du comte de Buffon, & de Mr. de Voltaire, qu'il placera dans son garde-meuble, ou bien où bon lui semblera.

*Fin du mandement de Mr. l'archevêque de Paris, portant suppression de quelques fêtes.*

“ Voilà, M. T. C. F., oui, voilà une des principales sources de la misère du peuple. Qu'on lui donne des mœurs, qu'on lui inspire l'amour de la religion, & les maux que nous déplorons, disparaîtront bientôt. Considérez les familles dont les chefs sont religieux, &, grâces au Ciel, il en est encore dans cette capitale, vous verrez les membres qui les composent, toujours unis entre eux, subsister du travail de leurs mains, & ne recourir à la charité des âmes bienfaisantes, que quand la maladie ou

---

a faites avec autant d'empressement que de sincérité apparente, en différentes circonstances. Mais il en résulte toujours un argument terrible contre la consistance des systèmes irréguliers, contre la force d'esprit dont les incrédules se parent, & sur-tout contre les ressources de la philosophie.

quelque accident imprévu vient les frapper „  
 “ Cette profanation des fêtes dans les différens états ne prouve que trop sensiblement le dépérissement de la foi. Que n'aurions nous pas à dire des suites funestes qu'elle entraîne ? Elle fournit aux hérétiques un prétexte pour mépriser les solemnités de l'Eglise. Elle donne lieu aux impies de décrier notre sainte religion, de tourner son culte en dérision, & de blasphémer le nom du Seigneur „.

“ O enfans indignes de l'Eglise de Jesus-Christ, jusques à quand y ferez vous l'opprobre de votre Mere ? jusques à quand ferez vous couler les larmes sur vos excès & sur votre endurcissement ? Quoi ! dans la vûe de satisfaire à la piété de vos peres, elle a institué des fêtes pour célébrer les bienfaits du Seigneur, & honorer, dans les mérites de ses Saints, les dons de sa grace ! & ces fêtes deviennent pour vous une occasion de multiplier vos crimes ! Vous transgressez le précepte par un travail qui vous est défendu, ou par un abus plus déplorable encore, vous ne rougissez pas de vous plonger dans des désordres, qui passeroient pour incroyables dans le sein du christianisme, si leur scandaleuse publicité permettoit de se les dissimuler. Ah ! M. T. C. F., rentrez en vous-mêmes, réparez vos égaremens par de dignes fruits de pénitence. Oui, nous l'espérons ; nos exhortations ne seront point inutiles. Les transgresseurs sentiront l'énormité de leurs profanations ; & , après avoir été pour nous le sujet de la plus amere douleur, ils seront à l'avenir, par leur conduite édifiante, le sujet de notre consolation & de notre joie „.

“ Mais ces espérances que nous osons former, ne nous laissent point sans inquiétude. Nous craignons pour plusieurs d'entre vous la force de l'habitude, & la séduction des mauvais exemples. Pénétrés de cette crainte, qui n'est malheureusement que trop fondée sur la connoissance que nous avons des dispositions de la plupart des Chrétiens de nos jours, nous ne nous contenterons point des instructions que nous

venons de vous donner ; mais nous préviendrons encore, autant qu'il fera en notre pouvoir, des prévarications dont plusieurs ne manqueroient peut-être pas de se rendre coupables „

“ C'est par ce motif & dans cette vûe que nous employerons l'autorité sainte dont nous sommes revêtus, pour vous décharger d'une partie de vos obligations ; & à l'exemple de plusieurs évêques, également recommandables par leur vertu, leur zele & leurs lumieres, conformément même au vœu de plusieurs conciles & des Souverains Pontifes, nous supprimerons, en gémissant, mais par une condescendance que votre foiblesse semble exiger de nous, quelques-unes des fêtes les moins solemnelles. Si cette suppression a paru nécessaire en différens diocèses, elle paroît l'être encore plus dans le nôtre, & sur-tout dans cette capitale, où les prévarications sont, hélas ! & plus multipliées & plus scandaleuses. On y trouve aussi un plus grand nombre de ces citoyens pauvres, dont la subsistance dépend d'un travail journalier, & au soulagement desquels la charité nous oblige de pourvoir „

“ A Dieu ne plaise cependant, M. T. C. F., que vous abusiez de la condescendance que nous avons pour votre foiblesse : elle doit au contraire vous inspirer des réflexions bien propres à vous humilier & à vous confondre, puisqu'elle suppose que vous avez dégénéré de la ferveur de vos pères, & que les fêtes qui étoient pour eux une source de bonnes œuvres & de mérites, sont devenues pour vous une occasion de désordres & de scandales. Nous aimons donc à croire que vous aurez plus de vénération pour celles qui continueront de subsister, & que la piété avec laquelle vous les célébrerez, dédommagera l'Eglise du retranchement que nous faisons des autres. Nous comptons encore sur la vigilance du gouvernement ; & le zele dont il est animé pour la religion, l'engagera à prendre, conformément à ce qui est prescrit par les loix de l'Eglise & les ordonnances du royaume, les plus sages mesures pour empêcher la profana-  
tion

tion des jours spécialement consacrés au culte du Seigneur & à la pratique des bonnes œuvres „

“ A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, & après en avoir conféré avec nos vénérables freres les doyen, chanoines & chapitre de notre église métropolitaine, nous avons ordonné & ordonnons &c.

Les treize fêtes supprimées sont celles de *St. Mathias*, *Sts. Jacques & Philippe*, *St. Jacques*, *St. Laurent*, *St. Barthelemy*, *St. Matthieu*, *St. Michel*, *Sts. Simon & Jude*, *St. Marcel*, *St. Martin*, *St. André*, *St. Thomas*, & les *Sts. Innocens*. Les fêtes conservées sont au nombre de 23, dont 8 fêtes mobiles.

## P A Y S - B A S.

BRUXELLES ( le 12 Mars. ) Par un courrier, arrivé à Mgr. le Prince Charles de Lorraine, notre gouverneur-général, le 9 de ce mois, le marquis de Voghera, général commandant les troupes dans ces provinces, & les lieutenans-généraux comte de Ferraris & prince de Ligne ont reçu l'ordre de l'Empereur de se rendre en Bohême. Le dernier est parti cette nuit, accompagné du prince son fils aîné, qui lui servira d'aide-de-camp. Les généraux comtes de Murray & d'Arberg sont chargés de conduire les régimens de ces provinces à leur destination : ils n'attendent que l'ordre positif de se mettre en marche. Le premier aura par *interim* le commandement-

ment-général des troupes de ce païs après le départ du marquis de Voghera.

Il paroît un oâroi de Sa Majesté l'Impératrice-douairiere & Reine-Apostolique, pour un emprunt de 3,600,000 florins argent de change, conçu en ces termes :

“ MARIE-THERESE, par la grace de Dieu, Impératrice-douairiere des Romains ; Reine de Hongrie, de Boheme, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galicie, de Lodomerie, &c. A tous ceux qui ces présentes verront, Salut : le bien de notre service exigeant que nous fassions un emprunt, & voulant en même tems satisfaire au désir de nos fideles sujets belgiques, qui cherchent les occasions d'employer leur argent avec avantage & sûreté, & de remplacer les fonds qui leur sont successivement fournis par les remboursemens des emprunts faits pour notre service; remboursemens qui continueront toujours avec l'exaëtitude la plus parfaite; nous, par avis de nos très-chers, chers & féaux, les trésorier-général, conseillers & commis de nos domaines & finances, avons, à la délibération de notre très-cher & très-aimé beaufrere & cousin, le Sérénissime Duc CHARLES-ALEXANDRE de Lorraine & de Bar, administrateur de la grande maîtrise en Prusse, grand-maitre de l'Ordre teutonique en Allemagne & Italie, notre lieutenant, gouverneur & capitaine-général des Pays-Bas, & oui notre chancelier de cour & d'état, résolu de faire dans notre ville de Bruxelles un emprunt, suivant les points & conditions ci-après,,.

“ 1°. Il sera ouvert dans la ville de Bruxelles chez la veuve de Nettine & fils, banquiers de la cour, le 15 de ce mois, un emprunt de trois mille six cents obligations de mille florins de change chacune, payables en deniers comptans, en levant l'obligation, faisant le fonds de trois millions six cents mille florins de change, ces obligations pourront néanmoins pour la facilité



posé à leur donner des marques en toute occasion, Sa Maj. l'a chargé de communiquer à Leurs Hautes-Puissances, que les Etats-Unis de l'Amérique-septentrionale, qui sont en pleine possession de l'indépendance prononcée par leur acte du 4 Juillet 1776, aiant fait proposer à S. M. de consolider par une convention formelle les liaisons, qui ont commencé à s'établir entre les deux nations, les plénipotentiaires respectifs ont signé un traité d'amitié & de commerce. Il a ajouté, que les deux parties contractantes ont eu l'attention de ne stipuler aucun avantage exclusif en faveur de la nation françoise, & que les Etats-Unis ont conservé la liberté de traiter avec toutes les nations sur le même pied d'égalité & de réciprocité,,

☞ L'on apprend en ce moment, que Mr. de Noailles a signifié à la cour de Londres le traité de commerce conclu entre la France & les Américains; que mylord Stormond a quitté Paris sans prendre congé; & que la guerre ne tardera pas à être déclarée entre la France & l'Angleterre.

#### M O R T S.

Le savant & estimable Mr. le Beau, est mort subitement à Paris le 13 de ce mois, à l'âge de 78 ans. Son talent pour enseigner lui avoit fait une grande réputation dans l'université de Paris, où il a occupé longtemps une chaire de professeur d'éloquence. Ses ouvrages sont des garans plus sûrs pour faire vivre son nom dans la postérité. *L'Histoire*

toire du bas-empire, qu'il n'a pas eu le tems de finir, mais pour laquelle il a laissé deux volumes tout prêts à être mis sous presse, & des matériaux en ordre pour deux autres volumes, cette histoire, à laquelle il ne manque qu'un peu plus de chaleur & de précision, doit être cependant placée dans le petit nombre de celles qui se font lire avec intérêt (a). La science n'avoit égaré ni son cœur ni son esprit. Il respectoit la religion, & il en pratiquoit les devoirs, avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

Gott. W. Marks baron de Wurtemberg, feld-maréchal, chevalier & commandeur des Ordres royaux, est mort le 17 Février, à sa terre de Gotthardsberg en Suède, âgé de 90 ans. Il naquit le 15 Mai 1688 à Riga: en 1699 il entra comme volontaire au service de la Suède, d'où il passa successivement en 1703 à celui de Hollande, puis en 1705 à celui de la France, & il se trouva aux batailles de Ramillies & de Malplaquet; il revint en Suède en 1710 & fut de toutes les campagnes & batailles dans les armées de Charles XII & du Roi Frédéric.

Jean Amherst, amiral de l'escadre bleue (frere du lord de ce nom), & Jean Lloyd, vice-amiral de la même escadre, sont morts récemment à Londres.

(a) Voyez le compte que nous avons rendu de cet ouvrage I. AOÛT 1775, p. 159. — I. Mars 1777, p. 339.

Dans le dernier Journal p. 401, l. 10, à tout, lisez contre tout. — P. 443, l. 26, a accédé, lisez n'a pas encore accédé.

## T A B L E.

<b>TURQUIE.</b>	( <i>Constantinople.</i>	501
<b>RUSSIE.</b>	( <i>Petersbourg.</i>	503
<b>POLOGNE.</b>	( <i>Varsovie.</i>	505
<b>ESPAGNE.</b>	{ <i>Madrid.</i>	507
	{ <i>Cadix.</i>	511
<b>PORTUGAL.</b>	( <i>Lisbonne.</i>	513
<b>SUEDE.</b>	( <i>Stockholm.</i>	515
<b>ITALIE.</b>	{ <i>Rome.</i>	516
	{ <i>Bologne.</i>	517
	{ <i>Naples.</i>	521
	{ <i>Florence.</i>	522
<b>ALLEMAGNE.</b>	{ <i>Vienne.</i>	523
	{ <i>Berlin.</i>	526
	{ <i>Ratisbonne.</i>	528
	{ <i>Breme.</i>	529
	{ <i>Francfort.</i>	529
<b>ANGLETERRE.</b>	( <i>Londres.</i>	535
<b>FRANCE.</b>	( <i>Paris.</i>	534
<b>PAYS-BAS.</b>	{ <i>Bruxelles.</i>	543
	{ <i>La Haye.</i>	545
	<i>Motris.</i>	546